ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

Année 1936 — N° 7

LA TRANSHUMANCE DU MOUTON AU MAROC ORIENTAL

(Régions d'Oujda et de Taza)

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'Etat)

Soutenue publiquement en janvier 1936

DEVANT LA

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE TOULOUSE

PAR

Marcel HÉRAULT

Né le 19 avril 1910 à Oran (Algérie)

JURY
- *Président :* M. CLERMONT, Professeur à la Faculté de Médecine.
- *Assesseurs :* M. DARRASPEN, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire.
- *Assesseurs :* M. PONS, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire.

TOULOUSE
IMPRIMERIE F. BOISSEAU
34, Rue du Taur 34

1936

La Transhumance du Mouton au Maroc Oriental

(Régions d'Oujda et de Taza)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

PERSONNEL ENSEIGNANT

	MM.
DIRECTEUR	CUILLÉ.
PROFESSEURS HONORAIRES	LECLAINCHE.
	GIRARD.

PROFESSEURS

	MM.
I. — Physique et chimie médicale. Pharmacie	HERVIEUX.
II. — Anatomie descriptive et appliquée. Tératologie	PETIT.
III. — Physiologie. Thérapeutique générale	LAFON.
IV. — Hygiène. Botanique. Agronomie	CHELLE.
V. — Histologie. Anatomie Pathologique. Inspection des viandes	LOMBARD.
VI. — Parasitologie et maladies parasitaires. Dermatologie	MARTIN.
VII. — Pathologie et clinique médicales. Législation vétérinaire	DARRASPEN.
VIII. — Pathologie et clinique chirurgicales	N...
IX. — Pathologie et clinique du bétail et aviaire. Obstétrique	CUILLÉ.
X. — Pathologie générale. Microbiologie et maladies microbiennes. Police Sanitaire	DAILLE.
XI. — Zootechnie. Economie rurale	PONS.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

Pathologie et clinique chirurgicales	LASSERRE.

COURS COMPLEMENTAIRES

Apiculture et maladies des abeilles	N...
Pisciculture et maladies des poissons	M. le Dr JAMMES.

CHEFS DE TRAVAUX

	MM.
Pathologie et clinique du bétail et aviaire	BERLUREAU.
Parasitologie et maladies parasitaires. Dermatologie	BRIZARD.

ASSISTANTS

MM. LADRAT et FLORIO.

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibérations de la Faculté en date du 10 mai 1891 et du Conseil de l'Ecole en date du 13 juin 1924).

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

Année 1936 — N° 7

LA TRANSHUMANCE DU MOUTON AU MAROC ORIENTAL

(Régions d'Oujda et de Taza)

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'Etat)

Soutenue publiquement en janvier 1936

DEVANT LA

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE TOULOUSE

PAR

Marcel HÉRAULT

Né le 19 avril 1910 à Oran (Algérie)

JURY

Président : M. CLERMONT, Professeur à la Faculté de Médecine.

Assesseurs M. DARRASPEN, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire.
M. PONS, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire.

TOULOUSE
IMPRIMERIE F. BOISSEAU
34, Rue du Taur 34

1936

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A MON PÈRE A MA MÈRE

A qui je dois tout

A MA SOEUR, A MON BEAU-FRÈRE

Pour les sentiments affectueux qui nous unissent.

AUX MIENS

A MES AMIS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR CLERMONT

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE TOULOUSE

Qui a bien voulu nous faire le grand honneur d'accepter la présidence du jury de notre thèse.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR PONS

PROFESSEUR DE ZOOTECHNIE

A L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

Hommage de notre respectueuse gratitude.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR DARRASPEN

PROFESSEUR DE PATHOLOGIE ET CLINIQUE MÉDICALES

A L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

Pour la bienveillance dont il a toujours fait preuve à notre égard.

A MES MAITRES

A MONSIEUR DESNOTTES

CONTROLEUR CIVIL

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

COMMANDEUR DU OUISSANNE ALAOUITE

A qui nous devons dans une large mesure la réalisation de ce travail.

Humble témoignage de reconnaissance et de sincère affection.

INTRODUCTION

Le Maroc se prolonge à l'Ouest, jusqu'à l'Océan Atlantique, la Tunisie et l'Algérie. Le relief pour ces trois pays possède à peu près la même orientation, les massifs marocains s'infléchissant vers le Sud-Ouest. Contrairement à l'Algérie, le Maroc ayant jour sur deux mers, est plus accessible. Il a en outre deux « Tells » aux régions fertiles. Enfin, comme la Tunisie en bordure de la Méditerranée, il possède, bordant l'Atlantique, de vastes plaines, traversées par des fleuves importants ayant tous leur embouchure sur l'Océan, à l'exception de la Moulouya qui se jette dans la Méditerranée.

Le Maroc est bordé à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Nord par la Méditerranée, réunis par le détroit de Gibraltar. A l'Est la frontière, fixée par la convention de Lalla Marnia (18 mars 1845), suit l'Oued Kiss sur 100 kilomètres environ à partir de son embouchure, mais dans la région des Hauts Plateaux une limite assez imprécise sépare les tribus marocaines des tribus algériennes jusqu'à Figuig, oasis marocain. La frontière Sud part de Figuig et suit une direction Nord-Est Sud-Ouest rejoignant l'Oued Guir et le suivant jusqu'à Igli, de là une ligne

conventionelle en direction de Tindouf, jusqu'au Territoire espagnol de Rio de Oro sépare le Maroc de la Mauritanie.

Le Protectorat français est séparé du Maroc Espagnol par la Moulouya sur une longueur de 70 kilomètres à partir de la Méditerranée, puis par une limite conventionnelle jusqu'au poste français de Rihana et de là par une ligne Est-Ouest.

Le Maroc comprend trois régions bien distinctes, ce sont : la région montagneuse du Rif et de l'Atlas, la région de plateaux et de plaines, enfin au Sud de l'Atlas, les plateaux désertiques du Tafilalelt et du Draa.

Le Rif s'étend de Mélilla à la pointe de Ceuta, à pic sur la Méditerranée, il descend en pente douce vers l'intérieur.

L'Atlas comprend le Haut-Atlas, chaîne centrale séparant le moyen Atlas au Nord de l'Anti-Atlas au Sud.

Le Haut Atlas commence au cap Chir, près d'Agadir, par une série de plateaux s'élevant rapidement à 3.500 mètres d'altitude pour atteindre 4.225 mètres au Touchkalt point culminant. Puis la chaîne s'abaisse graduellement vers le Nord-Est.

Le Moyen Atlas orienté Sud-Ouest, Nord-Est est constitué par une chaîne principale et des chaînes parallèles. Dans les vallées coulent le Bou Regreg, l'Oued Beth, l'Oum er Rebia. Le Djebel Moussa ou Salah, avec 3.189 mètres d'altitude, domine la chaîne qui descend en pentes abruptes sur la Moulouya. L'Anti-Atlas, au

Sud, va de l'Atlantique et rejoint le Haut Atlas au Djebel Siroua (3.500 mètres).

A l'Ouest de grands plateaux s'étendent de l'Atlantique aux pieds de l'Atlas, c'est la Meseta marocaine, allant du Rif au cap Ghir.

La plaine borde l'Océan depuis le détroit de Gibraltar à Mogador sur une largeur variant de 30 à 80 kilomètres. Au Nord de Port-Lyautey (Kénitra) la plaine du Rharb ; dans la région de Rabat les Béni Hassen et les Zaers ; à l'Ouest de Casablanca la Chaouïa ; à Mazagan les Doukkala, enfin à Safi les Abda. Arrosée par l'Oued Tensift, la plaine du Haouz autour de Marrakech puis entre le Haut et l'Anti-Atlas la plaine du Souss.

A l'Est, une région que nous étudierons plus particulièrement comprend la plaine des Triffas, la plaine des Angad et les Hauts Plateaux, vaste zone de steppes, analogues aux steppes des provinces d'Oran et d'Alger.

A l'inverse de l'Algérie le Maroc possède un important réseau fluvial.

L'Atlantique reçoit : le Loukkos venant du Rif se jette dans l'Océan à Larache.

Le Sebou aboutit à Mehdia après un cours de 500 kilomètres.

Le Bou Regreg qui sépare Rabat de Salé.

L'Oum er Rebia à Azemmour au Nord de Mazagan.

Tous trois venant du nœud orographique qui est le Moyen Atlas en particulier aux environs de Khénifra.

Le Tensift et le Souss descendent tous deux du Haut

Atlas et se jettent le premier près de Safi, le second au Sud d'Agadir.

L'Oued Draa qui prend sa source au Djebel Siroua, coule vers le Sud puis après un coude rejoint l'Océan et sert de frontière.

La Méditerranée ne reçoit que la Moulouya [1] venant du Haut Atlas et grossie du Melloulou à gauche, de l'Oued Za à droite.

Dans le Sahara se perdent l'Oued Guir et le Ziz tous deux descendant du Haut Atlas.

Au point de vue climat, le Maroc semble être plus favorisé que l'Algérie et la Tunisie, à cause de son relief plus accentué et du voisinage de l'Océan Atlantique d'où viennent les vents d'Ouest, chargés d'humidité. Enfin il est garanti de l'influence néfaste du Sahara par le Haut Atlas.

Comme dans toute l'Afrique du Nord les pluies ont une importance capitale au Maroc. Les pluies étant amenées par les vents d'Ouest, leur abondance va donc en diminuant d'Ouest en Est. Le Rharb est le plus favorisé. Les plaines de l'Est ne subissent plus l'influence bienfaisante de l'Océan. L'Atlas oriental ne reçoit que de rares précipitations et plus nous avançons vers l'Est plus le caractère saharien s'accentue.

Le véritable Maroc, d'une richesse exceptionnelle,

1. Fleuve historique qui marqua autrefois la frontière entre les royaumes de Fès et de Tlemcen et plus tard celle du Maroc avec la Régence d'Alger. Cours de 450 km. environ.

ou Maroc Occidental commence là où la pente générale de la contrée et les eaux descendent vers l'Océan Atlantique. C'est le versant Atlantique de l'Afrique du Nord, qui prend naissance sur la ligne des sommets les plus élevés du Moyen Atlas bordant la rive gauche de la Moulouya et dressant une barrière infranchissable.

Les massifs littoraux du Rif sont aussi un obstacle sérieux.

Un seul couloir de pénétration de tout premier ordre, situé entre l'Atlas et le Rif, conduit de Tlemcen à l'Atlantique par Oujda, Taza et Fès. C'est le Trik es Soultane, route du Sultan des Marocains.

Le Maroc pauvre ou Maroc Oriental plus spécialement objet de notre étude, car de par sa nature pauvre, terre de transhumance c'est-à-dire de recherche d'herbage et de pâturages, est le versant méditerranéen, s'étendant de la vallée de la Moulouya à la frontière algérienne.

Comme l'Algérie nous pouvons le diviser en trois parties : le Tell, les Hauts Plateaux, le Sahara.

Le Tell partant de la Méditerranée comprend :

a) La plaine des Triffas, s'étendant de la mer au Massif des Béni Snassen, est constituée par des dépôts pliocènes et quaternaires, c'est une région exclusivement agricole, recevant de nombreuses pluies.

b) La plaine des Angad et la plaine de Tafrata s'étendent irrégulièrement entre les Béni Snassen et le système montagneux qui relie la Gada de Debdou à l'Algérie par les monts des Zekkara. Ces plaines sont constituées

par une série de cuvettes de terrains jurassiques remplies plus ou moins partiellement de dépôts tertiaires ; les dépôts d'alluvions y ont été apportés par l'Oued Isly, l'Oued Za et les oueds qui parcourent le pays au moment des pluies.

Dans les Angad et la Tafrata les cultures et surtout les pâturages occupent toute la superficie jusqu'à Guercif et au delà dans la Fahma.

Les pluies sont déjà moins abondantes, car les Monts des Béni Snassen parallèles à la côte forment écran.

Au Sud de la Tafrata, le long de la Moulouya, les plaines d'Es Sham et d'El Megatif sont encore plus déshéritées, situées immédiatement à l'Est aux pieds de la chaîne élevée du Moyen Atlas elles ne reçoivent qu'exceptionnellement des pluies.

Les Hauts Plateaux. — Au delà des massifs limitant au Sud la plaine des Angad, s'étend un immense plateau, vaste zone de steppes. C'est la « Dahra » pays d'élevage du mouton par excellence dont Berguent est le marché le plus important. La zone pré-saharienne prend naissance au Sud de la ligne passant par le Djebel Bou Arfa et le Djebel Djellabib. Un seul fleuve draine toute cette région, l'Oued Charef, intermittent jusqu'à Berguent, là, il devient continu grâce à de nombreuses sources et prend le nom d'Oued Za qui se jette dans la Moulouya.

Cette région monotone est uniquement constituée d'une carapace calcaire, dont l'épaisseur moyenne est d'une quinzaine de mètres.

Oued za à Berguent.

Les Hauts Plateaux sont relativement abrités des vents desséchants du Sud par les massifs jurassiques du Ksour et des vents froids par les monts de Debdou et les Zekkara.

L'atmosphère n'en est pas moins excessivement sèche, la température élevée en été, est basse en hiver. Les pluies sont violentes et mal réparties. Ce sont des orages et l'eau ruisselle rapidement vers les oueds. Il n'y a pas ou très peu d'infiltration, d'où la présence de r'dirs[1] et non de sources naturelles et permanentes.

Les steppes du Maroc Oriental, où la végétation est plus maigre que dans les steppes du Maroc Occidental, nourrissent néanmoins de nombreux troupeaux.

La végétation des steppes est composée d'espèces résistant à la fois au froid, à la chaleur et à la sécheresse. L'alfa en raison de son rôle économique est la graminée la plus connue. Elle se groupe en grosses touffes séparées par des intervalles où poussent quelques plantes annuelles après la chute des pluies. Ces zones alfatières pour employer le langage forestier, sont dites en arabe *chebka*, filet rappelant en effet le filet des pêcheurs dont chaque nœud serait constitué par une touffe de cette graminée. L'alfa craint l'humidité, aussi est-il remplacé par le diss dans les régions où il tombe plus de 50 centimètres de pluies en moyenne, à moins que le sol ne soit bien drainé et dans ce cas il s'étend jusque dans la région

1. R'dir : dépression naturelle ou artificielle où s'accumulent les eaux de ruissellement.

MER MÉDITERRANÉE

MELILLA
ZONE ESPAGNOLE
Djebel Nelaouet
Dj. el Bassene
Djebel Azrou
Dj. Ita Azza
Dj. el Beida
Dj. el Halfa
Plaine de Djel
Oued Msoun
LEMTALSA
BENI GUILLIZ
AHLAF
Salouan
Sakka
Taourirt
BENI BOU ZEGOU
BENI OUKIL
BENI YALA
MEHAYA Nord
SEDJA
MEHAYA Sud
ANGADS
Dj. Bou Kheltoum
Dj. Djebara
Berkane
BENI SNASSEN
Dj. Fourhal
Plaine des Angad
Dj Megria
Marnia
TLEMCEN
OUDJDA
El Aioun
Sebdou
Dj. Azrou
NEMOURS
Saïdia
Port Say
Nedroma
Oued Tafna
Oued Tlsser
Dj Djebara
Oued Moulouya
BENI BOU YAHI
Guercif
OULAD RAHO
Plaine de Tafrata
SEDJAA
HAOUARA
Oued Amored
TAZA
Dj Deddouk
Dj Tatteka
Dj Mekam
Berguent
Dj Sidi el Abed
Dj Moussa ben Saleh
Dj en Nouhra
Dj Ouanselma
Dj Tselloulou
Oued Bou Redhed
AHEL FRIDA
BENI OUARAINE
BENI DJELDASSEN
Oued Mouloulou
OULAD S'YACOUB
Gaada Debdou
Debdou
ZOUA
Dj Nador
Oued Sidi Ali Bou Chafa
BENI MATTAR
BENI SIDEL CHEIK
Plaine d'Es Sbâm
OULAD DJERRAR
Tissaf
Oulad el Hadj
Plaine d'El Megatif
OULAD HARIZ
MRABTINE
DE MISSOUR
Missour
Oued Za
Tendrara
Dj Tendrara
Dj Hmade
Dj Oum Chakhour
Dj Tndjemine
Dj Akhdar
Dj Kiakh
Dj Merzoud
Dj Ouled Ayad
Plaine de Mguibra
Djebel el Hadid
Dj. Toulet
Dj bou Merzinine
Dj. Rerat
Dj Djellab
plaine de Tamlelt
Dj. Meroun
Dj. Hallouf
Dj. Karima
Dj. Kheddiche
Dj. Tofetma
Dj. Zerough
Dj. Ghar
Dj. Souss
Dj. Maïz
Figuig
Bl Ounif
Djebel Grouz
Dj bou Dahar
Oued Haber
Guern el Talou
BOU ANAN
Dj Mou Djellab
BOU DENIB
Oued Bou Anane
Dj. Arrid
Dj. Anar
Dj. Bechar
COLOMB BECHAR
Oued Guir
TAFILALET
ALGÉRIE

LÉGENDE

..... Limite de Cercle ou de Contrôle.

Schlotter

forestière et même jusqu'au bord de la mer. Dans les fonds argileux poussent l'armoise blanche (Artemisia Alba ou Chih) et l'armoise champêtre (Tegoufet). Sur les montagnes se trouvent quelques forêts de chênes verts, thuyas, genévriers, cystes méditerranéens, lentisques, romarins et autres essences rappelant de plus en plus, en allant vers l'Est, le maquis, la flore méditerranéenne. Enfin dans les plaines où abonde le jujubier sauvage, poussent isolément quelques pistachiers, térébenthes (Pistacia Atlantica ou Betoum).

Cet exposé des différentes régions du Maroc Oriental nous permet de constater que le pays, la riche plaine des Triffas mise à part, est propre à l'élevage du mouton.

Au Sud du Massif des Béni Snassen, les cultures sont encore possibles mais seulement dans les vallées et autour des points d'eau. Sur les Hauts Plateaux la rareté des pluies, des températures extrêmes interdisent toute culture, seuls l'alfa, le diss, l'armoise et quelques plantes annuelles constituent la végétation principale de ces étendues immenses.

Donc, une seule branche d'exploitation possible pouvant assurer l'existence des indigènes : l'élevage.

Mais dans ces régions semi-désertiques, la maigreur des pâturages, l'insuffisance de points d'eau s'opposent au stationnement des troupeaux. Les pâturages épuisés, ils sont astreints à aller chercher plus loin leur nourriture. Si l'année a été pluvieuse et les pâturages abondants leurs déplacements sont de faible amplitude, par

contre si l'année a été sèche, les points d'eau éloignés les obligent à de véritable migrations.

Ce sont ces mouvements migratoires, cette transhumance que nous nous proposons d'étudier dans le Maroc Oriental, et plus particulièrement dans les régions d'Oujda et de Taza.

Nous étudierons dans un premier chapitre, l'importance de l'élevage au Maroc, d'une façon succincte, nous donnerons quelques définitions de la transhumance et enfin les conditions générales de la transhumance.

Dans un deuxième chapitre nous étudierons les mouvements de transhumance dans les régions d'Oujda et de Taza.

Dans un dernier chapitre nous énumèrerons les effets de la transhumance et nous essaierons de donner quelques méthodes d'amélioration des pâturages.

CHAPITRE PREMIER

Elevage et Transhumance

A. Importance de l'élevage au Maroc.

« *Le nomade est un homme conduit par son mouton* ».

« La possession de troupeaux de moutons fut la re-
« mière étape de l'homme vers la civilisation » et M. le Commandant Velu nous dit : « L'élevage du mouton « constitue la première étape indispensable de la mise « en valeur du sol ».

La priorité du mouton comme animal domestique est assurée de ce fait, qu'à lui seul, il satisfait à tous les besoins de l'homme. Son lait et sa chair assurent l'alimentation, sa toison permet la confection de vêtements. De plus il peut, par ses propres moyens, parcourir de longues étapes et suivre l'homme dans ses déplacements. Enfin il est de garde facile car il se rassemble de lui-même en grands troupeaux.

Par sa rusticité, le mouton marocain est le seul capable de mettre en valeur les pâturages pauvres, couvrant presque en totalité le Maroc Oriental. Il constitue pour

le fellah (agriculteur marocain) le principal facteur de prospérité et pour les nomades, vivant dans des régions semi-désertiques, le seul moyen d'existence. La raïma (tente), les tapis, les burnous sont fournis par sa toison. Le lait, la viande, le beurre, sont la base de l'alimentation de l'indigène.

Enfin le Méchoui est le complément indispensable de toute fête et le plat de choix pour les hôtes marquants.

Le mouton est la seule richesse de l'indigène, la fortune de celui-ci ne s'évalue pas en douros (5 fr.) mais en nombre de têtes de bétail. Il convertit ses économies en moutons, et pour faire face à ses dépenses, il en vend un certain nombre de têtes.

Nous devons chercher évidemment à augmenter la production ovine, mais nous devons avant tout satisfaire aux besoins alimentaires par des réserves fourragères et des points d'eau, éviter aux animaux les grands écarts de température par la construction d'abris. Ce n'est que lorsque nous aurons satisfait à ces trois besoins essentiels que le troupeau marocain sera susceptible d'être augmenté. Actuellement il suffit d'une seule année de sécheresse, d'un hiver exceptionnellement rigoureux pour détruire la majeure partie de l'effectif ovin que quelques bonnes années avaient sérieusement augmenté. La nature semble se venger de l'homme qui essaye de la forcer en le ruinant.

Nous devons apporter ces améliorations non seulement pour satisfaire aux besoins des indigènes mais

surtout pour satisfaire aux exigences de la Métropole, tributaire de l'Argentine et de l'Australie, car le mouton oriental à la foire 1934 à Cacablanca, fut, de par sa forme ramassée et la qualité de sa chair, avec le mouton Béni M'Guild, hautement apprécié des acheteurs venus de la métropole.

L'effectif ovin de la France descendu après la guerre au-dessous de 10.000.000 n'est en 1929 que de 10.775.000. Les filatures pourraient travailler 300.000 tonnes de laine annuellement, mais la matièrep remière manque. Les deux tiers des laines transformées sont importées. La France en 1929 avec ses Colonies ne fournit que le cinquième de la consommation. Le Maroc à lui seul procure 15.000 tonnes de laine, le vingtième de la consommation totale.

Pour satisfaire les besoins en viande, qui se sont accrus considérablement, la France ne disposant pas du nombre de bêtes suffisant attend le complément du Maroc. « L'idéal de chacun n'étant plus de gagner son pain mais son bifteak ».

Le Maroc Oriental, à lui seul, envoie par l'Algérie sous le nom de « mouton oranais » environ 200.000 moutons.

Le recensement a donné 7.000.000 mais ce chiffre peut être porté à 10.000.000 étant donné l'incertitude de l'assiette du tertib (impôt) dans les régions récemment pacifiées.

Le Maroc Oriental compte en moyenne 1.000.000 de têtes.

L'importance de la production ovine au Maroc est mise en évidence pour l'année 1926 par le tableau donné par M. Montégut au Congrès du mouton de 1929.

	Maroc	Algérie	Tunisie	France
Superficie totale en ha.	41.500.000	185.000.000	12.500.000	55.000.000
Nombre d'habitants	4.200.000	6.100.000	2.150.000	40.000.000
Nombre de moutons	9.250.000	6.800.000	1.500.000	10.775.000
Nombre de moutons par tente ou par 5 habitants	11	5, 5	3, 5	1, 3
Superficie pour 1 mouton	4 ha. 5	27 ha.	8 ha.	5 ha.
Nombre de moutons pour un bœuf	5	7	4	0, 7

Mais l'élevage marocain subit de gros échecs qui lui sont infligés par la sécheresse détruisant les pâturages.

C'est ainsi que le troupeau Haouara (Contrôle civil de Guercif) qui en 1929 comptait 67.000 ovins n'en comporte plus que 27.000 en 1931. De même le troupeau Béni Bou Yahi (Bureau de Sakka) possède en 1929 73.000 têtes et en 1931 ce chiffre tombe à 15.000.

Les indigènes atténuent les effets de la sécheresse par la transhumance. C'est un continuel va et vient à la recherche des pâturages et parfois les transhumants parcourent des distances considérables.

Mais avant d'étudier ces divers mouvements, voyons quelques définitions de la transhumance.

B. Définitions de la transhumance.

Transhumance : du latin Trans=au delà et Humus : terre, ne peut être définie d'une façon stricte. Les diffé-

rentes opinions qui vont suivre sont toutes applicables en France mais pas au Maroc Oriental.

Littré : « Emigration périodique des troupeaux de « moutons des pays de plaine qui vont sous la conduite « des bergers, passer les mois les plus chauds de l'année « dans les pâturages des montagnes ».

Maurice La Chartre : « Emigration périodique de « moutons que l'on mène paître en été sur les monta- « gnes ».

Larousse Agricole : « Emigration des troupeaux de la « plaine vers les pâturages des montagnes, qui se fait « périodiquement dans de nombreuses régions pour « utiliser le mieux possible les ressources fourragères ».

Ces trois définitions ne peuvent nous satisfaire, car trop exclusives. La transhumance en effet ne s'effectue pas seulement de la plaine vers la montagne, mais aussi de la montagne vers la plaine.

Dans son livre de la transhumance des troupeaux en Provence et dans le Bas-Languedoc, M. Paul Rouquette donne la définition suivante de la transhumance : « Déplacement alternatif et périodique des troupeaux « entre deux régions de climat différent ».

Enfin M. Cavailles dans son ouvrage, *La transhumance pyrénéenne et circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*, nous dit : « Le terme de transhu- « mance est assez fréquemment employé pour désigner « les mouvements des troupeaux entre les régions hautes « en montagnes et les régions basses, quelles que soient

« la résidence habituelle de ces troupeaux, la provenance « et la longueur de leur parcours, qu'il s'agisse de trou- « peaux sédentaires hivernant dans les vallées et se « déplaçant, à l'intérieur même de la région montagneuse, « entre leurs quartiers d'hiver et leurs quartiers d'été ; « ou qu'il s'agisse de troupeaux à grands parcours « passant de la montagne à la plaine, de la plaine à la « montagne, suivant la saison, pour y chercher leur « subsistance. Le terme transhumance est plus généra- « lement employé, dans un sens plus restreint et donc « plus précis, pour désigner les déplacements extérieurs « des troupeaux entre des régions nettement différen- « ciées, entre les montagnes où ils pacagent, au cours de « la belle saison, sur les herbages débarrassés des neiges « hivernales, et la plaine où ils subsistent au cours de « l'hiver. C'est le sens que lui donne M. Augustin Ber- « nard et M. Celerier pour l'Afrique du Nord ».

Si ces définitions valent pour la France et pour les pays privilégiés de l'Afrique du Nord, comme le Maroc Occidental, possédant des plaines fertiles et des pâturages de montagnes, elles ne sont pas valables pour le Maroc Oriental.

Dans le Maroc Oriental en effet, sauf dans le Cercle de Missour, nous ne trouvons pas de régions nettement différenciées. Nous ne parlons pas de la plaine des Triffas exclusivement agricole où la transhumance n'existe pas.

Pas de montagnes possédant des pâturages d'été suffisants pour recevoir les troupeaux de la plaine.

Enfin pas de régions de climats bien différents pouvant déterminer des mouvements périodiques. Dans un tel pays où le climat est sensiblement égal partout, où les pluies sont peu abondantes et irrégulières, les mouvements des troupeaux ne sauraient posséder la même régularité, l'amplitude toujours égale des troupeaux français.

Les déplacements sont uniquement déterminés par la recherche des pâturages et des points d'eau. Or ces pâturages, ces points d'eau ne peuvent être définis d'une année à l'autre.

Il est donc difficile de concevoir des mouvements réguliers, déclanchés à date fixe dans une direction déterminée, lorsque la fertilité des pâturages, leur existence même et lorsque les points d'eau ont pour caractère essentiel l'irrégularité.

Nous dirons simplement avec le Commandant Velu, chef du laboratoire des recherches du service de l'élevage au Maroc que la transhumance est « la modalité « simpliste qui permet à l'indigène, d'une façon normale, « à l'européen dans quelques cas assez rares, de résoudre « le problème de l'eau et de l'alimentation du troupeau ».

C. Conditions générales de la transhumance.

La transhumance est imposée par le climat et par ses conditions économiques.

1° *Conditions climatiques.* — Dans un pays, où comme nous l'avons déjà vu, la pluie ne tombe qu'avec parcimonie, où les pâturages sont maigres, de faible valeur nutritive, l'élevage ne pourrait exister sans le nomadisme. La nature même des pâturages s'oppose au stationnement prolongé des troupeaux.

Dès que le pâturage est épuisé, que l'herbe commence à sécher, ou que l'eau a disparu, les nomades quittent la région et vont s'installer plus loin.

Sur les Hauts Plateaux, la chaleur, la sécheresse obligent les nomades du Sud à remonter vers le Nord pendant le printemps et l'été et inversement ils descendent vers le Sud pendant l'automne et l'hiver. Mais ce mouvement n'est pas d'une régularité absolue, il dépend de l'abondance des pluies, de leur répartition et de leur époque. L'amplitude est d'autant plus grande que l'année a été plus sèche.

Enfin les tribus Béni Ouaraïn résidant sur les hautes montagnes de l'extrémité Est du moyen Atlas, couvertes de neige en hiver, pratiquent le semi-nomadisme dit alpin et transhument surtout pendant l'hiver et le printemps, passant l'été sur leurs pâturages de hautes montagnes.

2° *Conditions économiques.* — Le déplacement des troupeaux n'est pas seulement conditionné par le climat mais certaines conditions économiques obligent les nomades à se déplacer tout au moins en partie. Ceux

qui peuvent vivre sur le pays restent, les autres avec leurs moutons vont vers des pays meilleurs.

A titre d'exemple : la tribu des Haouara à l'Ouest de Guercif occupe une zone d'environ 225.000 ha. et ne compte environ que 1.200 tentes. Cette étendue considérable en surface, pour une population aussi réduite est constituée uniquement d'une végitation semi-désertique. En général, le pâturage Haouara pendant les années de sécheresse permet de nourrir environ 40.000 moutons alors que sa capacité normale se trouve aux environs de 65.000 ; donc en période de sécheresse 25.000 têtes doivent transhumer.

La tribu des Béni Bou Yahi au Nord de Guercif compte en moyenne 70.000 moutons ; or les parcours en cas de disette ne peuvent nourrir que 40.000 têtes donc 30.000 doivent transhumer. Par contre par année favorable 30.000 têtes de bétail étranger peuvent venir dans le territoire.

Il en est ainsi pour toutes les tribus occupant les plaines du Maroc Oriental.

Pour les tribus du Sud, la migration vers le Nord est d'une nécessité absolue. Le Sud, en effet, ne peut nourrir, en été, qu'une partie de ses habitants, les autres pour échapper à la misère partent vers le Nord où la vente de leurs moutons, les travaux agricoles, leur procureront les ressources nécessaires à leur vie.

La transhumance est pour le nomade une question essentielle de vie, et non une simple coutume, une habi-

tude atavique. En effet, lorsque des pluies ont rempli les r'dirs et les puits, ont permis aux pâturages de se reconstituer, les mouvements vers des lieux plus hospitaliers diminuent considérablement d'importance.

Le nomade vit de son troupeau et sa constante préoccupation est d'en assurer l'existence. Le nomade suit son mouton et conditionne sa vie sur les exigences de celui-ci.

CHAPITRE II

Transhumance

Pour la commodité de notre exposé, nous étudierons tout d'abord la transhumance dans les différents cercles et contrôles civils, puis nous donnerons les formes de transhumance pour quelques tribus.

Division administrative du Maroc Oriental : tribus.

Au point de vue administratif le Maroc Oriental comprend la région civile d'Oujda, la région militaire de Taza.

A. La région civile d'Oujda.

La région civile d'Oujda est subdivisée en contrôles civils : ce sont les Contrôles civils d'Oujda (Cc-1), de Berkane, au Nord (Cc-2), de Taourirt à l'Ouest (Cc-3), enfin au Sud le contrôle de Figuig (Cc-4).

Chaque contrôle peut comprendre une ou plusieurs annexes.

Les tribus comprises dans les différents contrôles sont les suivantes :

I. *Contrôle civil d'Oujda* (Cc-1). — Tribus des Angads à l'Est, des Béni-Oukil à l'Ouest. Les Zekkaza au Sud. Les Méhaya Nord entre Béni Oukil et Zekkara. Les Méhaya Sud au Sud-Est de la circonscription.

A. *Annexe d'El Aïoun.*

Au Nord les Béni Mahio à la limite du contrôle civil de Berkane. Béni Oukil à l'Ouest. Béni Bou Zeggou au Sud. Les Haddyines à l'Est.

B. *Annexe de Berguent.*

Ouled Sidi Bou Chnafa à l'Ouest. Béni Mattar au Centre. Oulad Sidi Cheikh ou Sidi Abdel Hakem à l'Est.

II. *Contrôle civil de Berkane* (Cc-2). — Tribus des Béni Snassen.

III. *Contrôle civil de Taourirt* (Cc-3). — Les Ahlafs à l'Ouest comprenant les fractions : Larba, Oulad Mehdi, Oulad Slimane. Les Kerarman autour de Taourirt, les Sedja au Sud. Les Ahel Oued Za à l'Est avec deux fractions : les Béni Koulal, les Béni Chebel.

A. *Annexe de Debdou.*

Les Ahel Debdou autour de Debdou. Les Oulad Amor à l'Est avec les fractions : Béni Fachat, Béni Ourag, Oulad Youb, Béni Ouchgal, Les Zouas au Sud.

IV. *Contrôle civil de Figuig* (Cc-4). — Beni Guil.

B. Région militaire de Taza.

La région militaire de Taza comprend une zone civile administrée par des contrôleurs civils dépendant du Général Commandant la région. Cette zone est encadrée au Nord et au Sud par deux zones militaires.

Dans cette région seuls le Contrôle civil de Guercif (Cc-5), le cercle de Missour (Cc-1) et le bureau de Sakka du cercle du Haut-M'Soun (Cle-2) nous intéresseront.

Ici les cercles militaires sont subdivisés en bureaux. Les tribus sont les suivantes :

I. *Contrôle de Guercif* (Cc-5). — Oulad Raho à l'Est, Haouara au Centre, Oulad Sidi Yacoub au Sud-Est des Haouara.

II. *Bureau de Sakka* (Cle-2). — Béni Bou Yahi.

III. *Cercle de Missour* (Cle-1).

a) *Bureau de Missour.* — Mrabtine de Missour. Oulad Rhaoua, Chorfas de Ksabi en amont de Missour sur la Moulouya.

b) *Bureau d'Immouzer.* — Marmouchas. Aït Youb.

c) *Bureau d'Outat el Hadj.* — Comprenant du Nord au Sud les Ahel Reggou, Ahel Feggous, Oulad Djerrar, Ahel Taïnest et Ahel organe, Ahel Outat et Ahel Teggour, les Oulad et Hadj à l'Ouest.

d) *Bureau des Oulad Ali.* — Béni Hassane, Oulad Ali, Ahel Tsiouant.

e) *Bureau de Berkine.* —Béni Ouaraïne cheragor comprenant les Béni Djellidassen et Ahel Taïda.

Toutes les tribus que nous venons de voir, sauf les fractions et les petites tribus, sont indiquées sur la carte ainsi que les limites administratives des cercles et contrôles.

Régions de transhumance.

I. Région d'Oujda.

A. *Contrôle civil de Berkane* (Cc-2).

La plaine de Triffas riche et à pluviométrie suffisantes est une région exclusivement agricole, l'élevage y est peu développé et les troupeaux trouvent sur place leur nourriture et l'eau nécessaires.

Les tribus qui transhument se trouvent dans les Contrôles civils de Taourirt, Oujda et Figuig (territoire des Hauts Plateaux).

Les modalités de la transhumance sont différentes selon qu'il s'agit des circonscriptions du centre (Taourirt et Oujda) ou du Sud (Figuig).

B. *Contrôle civil de Taourirt* (Cc-3).

a) *Le milieu.* — La région de Taourirt bordée à l'Est par l'Oued Za est une région dont les terrains sont plus spécialement formés de marnes et de calcaires du miocène. Les argiles gypseuses s'y trouvent en abondance.

La présence de dépôts salins jointe à une pluviométrie faible (200 à 300 $^{m}/^{m}$) entrave considérablement le développement des plantes. Aussi cette contrée a-t-elle un aspect désertique, sauf dans les environs immédiats de Taourirt et le long de l'Oued Za où se trouvent quelques rares étendues irriguées.

Dans cette région il n'existe aucun type ovin caractérisé, les moutons sont les résultats du croisement disparate entre le mouton Béni Guil, le mouton des Angads et le mouton Berbère dit « Zoulaï ».

b) *Transhumance.* — Parmi les tribus relevant directement du contrôle de Taourirt seuls les Sedjaa, au Sud de Taourirt dans la Tafrata avec 300 tentes, 30.000 moutons, 4.000 chèvres, 450 chameaux (an 1925) ont recours à ces mouvements de transhumance.

Le déplacement se produit de la plaine de Tafrata sur les premières pentes de la Gada de Debdou qui forment les montagnes des Oulad Amor, vers la rive droite de la Moulouya et ceci à n'importe quelle époque de l'année, sauf en plein hiver.

Exceptionnellement et seulement au cours des mauvaises années ils atteignent le territoire de Berguent mais jamais ils ne vont à la zone frontière.

Des tribus formant l'Annexe de Debdou une seule, les Ouled Sidi Mohamed Ben Ahmed (Zouas) occupant la Dahra, présente des caractères de nomadisme de moyenne amplitude. En 1925 ses 400 tentes, 44.000 moutons, 4.500 chèvres et 500 chameaux, jamais groupés, se dis-

persent dans la vaste Dahra par petits groupes familiaux, autour des r'dirs qu'emplissent les pluies d'hiver. On les retrouve débordant les limites administratives sur le territoire de Figuig, de Missour, de Talsint.

En cas de disette exceptionnelle, les troupeaux sont alors poussés au delà même d'Aïn Chaïr pour atteindre le « Sahara », terme dont se servent les nomades pour désigner tout ce qui est au Sud de leurs déplacements normaux.

La transhumance des tribus de la circonscription de Taourirt s'effectue à l'intérieur du territoire marocain et n'atteint à peu près jamais la zone frontière d'Algérie. Seuls les Ouled Sidi Mohamed Ben Ahmed de l'Annexe de Debdou peuvent, très exceptionnellement, l'atteindre.

C. *Contrôle civil d'Oujda.*

Le Contrôle civil d'Oujda comprend les Annexes d'El Aïoun à l'Ouest et de Berguent au Sud.

Dans cette région dont la zone principale d'élevage est la plaine des Angads, la transhumance est une nécessité impérieuse d'ordre économique en période sèche.

Plaine des Angads.—La région des Angads forme entre la frontière algérienne et El Aïoun un vaste couloir. L'altitude de la plaine des Angads varie de 450 mètres à 600 mètres.

La température est élevée en été, basse en hiver.

Les chutes de pluies dans la région varient de 300 à 400 $^{m}/^{m}$ très inégalement répartis.

Enfin le pays est traversé à l'Est par l'Oued Isly [1] qui coule du Sud au Nord et qui possède de l'eau toute l'année sauf sur une dizaine de kilomètres dans les environs d'Oujda où il coule souterrainement.

Les cultures et les pâturages couvrent toute la superficie de la plaine. Les céréales, blé dur et orge, laissent après la moisson un terrain de parcours excellent apportant ainsi un appoint sérieux à la nourriture des troupeaux.

Les espèces spontanées constituant les pâturages sont : des graminées : agrostis, alpiste, brome, dactyle, paturin, orge queue de rat, ray-grass, vulpin, folle avoine, chiendent.

Des légumineuses : trèfles divers et Melilot.

Diverses plantes utiles telles que le fenouil dont l'indigène se sert comme condiment, de même qu'après la pluie pousse un champignon de fenouil très apprécié. L'asphodèle (asphodelus major et asphodelus minor) ces plantes non consommées vertes pourraient être ensilées.

Des plantes nuisibles : les férules ou faux fenouil, commune dans la région de Naïma. — Les colchiques poussent dans les lieux frais, plantes toxiques. Les euphorbes, scilles maritimes, la coloquinte. Toutes ces plantes sont vénéneuses.

1. A quelques centaines de mètres de la route impériale et à 6 km. d'Oujda vers el Aïoun se trouve un monument commémoratif de la bataille d'Isly en 1844 au cours de laquelle le Maréchal Bugeaud devenu Duc d'Isly battit les troupes du Sultan Moulay Abderhaman.

Moutons Beni grril sur les Hauts plateaux.

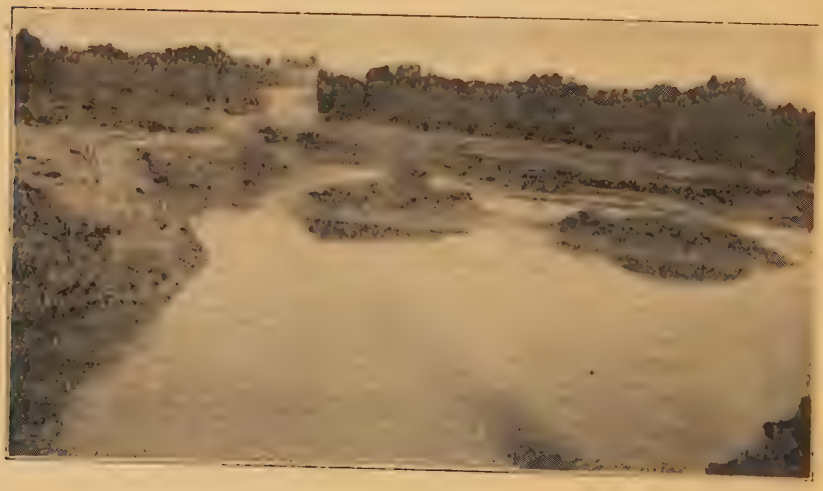

Sources de l'Oued za Berguent.

Points d'eau. — L'Oued Isly et l'Oued Taïret au Sud-Est. Au Nord, les points d'eau de Bou Houria, Taforalt, Aïn Sfa, l'Oued Sefrou, au Sud la source importante de Aïn Cedra qui alimente Naïma, point d'eau important à mi chemin d'El Aïoun-Oujda. Enfin de nombreux puits, quelques r'dirs et citernes complètent les points d'eau naturels.

De nombreux travaux ont été effectués par le service des travaux publics : barrages, recherche et captage de sources.

Dans cette région la question de l'eau n'est pas aussi importante que sur les Hauts Plateaux où nous l'étudierons avec plus de détails.

Transhumance. — Contrairement au mouton des Hauts Plateaux qui est nomade le mouton des Angads est à peu près sédentaire, mais lorsqu'à la saïson sèche les pâturages sont trop réduits il devient transhumant.

Les troupeaux des Angads qui paissent en été sur les territoires bordant la route de Guercif à Oujda et les rives de la Moulouya transhument en hiver vers le Sud. Ils descendent vers les chotts sans qu'on puisse donner de limites géographiques bien précises, le mouvement dépendant des conditions climatériques, et l'abondance de l'eau dans les r'dirs et de pâturages dans les zones environnantes de ces points d'eau, conditions qui varient à l'extrême d'une année à l'autre.

Les pâturages des Chotts[1] assurent la nourriture des troupeaux qui ne trouvent plus chez eux des terrains de parcours suffisants.

Si par une année de sécheresse exceptionnelle les pâturages font défaut dans les chotts les troupeaux sont voués à une mort certaine.

C'est ainsi que les 3/4 des moutons ont disparu faute de pâturages à la suite de la sécheresse du printemps et de l'été 1920.

Les Méhaya, les Oulad Ali Ben Talha, Mezaouir, les Oulad Ahmed Ben Brahim, Béni Yala et Béni Oukil envoient leurs troupeaux dans les chotts.

Les Zekkara aux environs de Berguent.

Les tribus de l'Annexe d'El Aïoun envoient leurs troupeaux en transhumance chez les Béni Guil sur les Hauts Plateaux.

Enfin, des tribus de l'Annexe de Berguent seuls les Oulad Abd el Hakem vont au Sud du chott Gharbi, chez les Béni Guil. Cette transhumance vers le Sud n'est pas aussi régulière qu'on pourrait le croire, elle peut se produire à n'importe quelle époque de l'année, de même elle prend fin dès que les pâturages sont insuffisants.

D. *Contrôle civil de Figuig.*

Le Contrôle civil de Figuig comprend uniquement les treize tribus Béni Guil occupant le territoire des Hauts

1. *Chott,* vaste dépression de terrains salés, marécageuse après les pluies, aux eaux saumâtres et couverte de pâturages au printemps.

Plateaux et la zone pré-saharienne. Ces zones qui sont par excellence le pays de l'élevage du mouton connu en Algérie sous le nom de « petit marocain », en France « d'Oranais » correspondent à un même type ovin « le mouton Béni Guil ».

L'importance de cette région est telle au point de vue élevage qu'elle mérite une attention et une étude toute particulière, surtout en ce qui concerne les points d'eau.

Les Hauts Plateaux s'arrêtent au Sud à la ligne partant du Djebel Djellalib et allant à la frontière algérienne en passant par le Djebel Bou Arfa. La zone présaharienne fait suite aux Hauts Plateaux et s'arrête au Djebel Grouz, comprenant la grande plaine du Tamlelt.

Géographie physique : le milieu. — Ces deux zones occupent environ une superficie de trois millions d'hectares.

Cette immense étendue au relief uniforme est abritée au Nord par les hauteurs allant des Monts de Tlemcen aux Monts de Debdou et au Sud par l'extrémité orientale du Grand Atlas jusqu'à Aïn Sefra.

L'altitude varie de 1.500 à 900 mètres environ.

Tendrara 1.480 mètres.

Figuig 850 mètres.

La température est élevée en été, rigoureuse en hiver.

Tendrara, moyenne absolue (août 36°1, février 7°).

Figuig, moyenne absolue (août 45°, février 2°).

Les pluies assez abondantes se font sous formes d'orages. En hiver la neige qui couvre tous les Hauts Plateaux

oblige les nomades à se déplacer soit vers le Sud soit vers les plaines du Nord.

Tendrara reçoit annuellement 150 à 250 $^{m}/^{m}$ d'eau et Figuig 100 à 200 $^{m}/^{m}$.

Comme nous l'avons déjà vu la région est drainée par l'Oued Charef qui devient l'Oued Za se jetant dans la Moulouya à Camp Berteaux.

Pâturages. — Les Hauts Plateaux, grâce à une nappe d'eau plus profonde, grâce aussi aux immense étendues d'alfa qui abritent toutes sortes d'herbes, sont particulièrement favorables à l'élevage du mouton.

Le mouton après les pluies trouve une végétation spontanée qui lui fournit une alimentation excellente. C'est cette végétation qui, bien que paraissant insignifiante, permet l'élevage de plus de 500.000 moutons.

Les pâturages de la zone saharienne où l'alfa fait défaut, sont beaucoup moins riches.

Parmi les nombreuses plantes composant ces pâturages dont la liste a été donnée par M. le Docteur vétérinaire Waymel dans sa thèse (Alfort 1926), *De l'élevage du mouton au Maroc oriental*, nous ne retiendrons que les suivantes : l'alfa dont les jeunes pousses ou bouss sont très appréciées du mouton, le chih (thym) ces deux plantes sont permanentes. Dès qu'il pleut apparaissent alors le zefzef (heliantémum virgatum), le serd (heliantémum), le bougaroun (glaucium corniculatum), le boudriga (alyssum granatens), le horf (sysymbrium runcinatum) qui fournissent au mouton une nourriture aromatique.

MER MÉDITERRANÉE

MELILLA
Mesgouja
Selouane
ZONE ESPAGNOLE
Afso
Abreuvoir
Sakka
C LE
(HAUT LEBEN)
C LE.2
Mesguitem
Abreuvoirs
Taourirt
Guercif
TAZA
C.C.5
A. Fréissa
C.C.
(TAZA BANLIEUE)
Mahiridja
Debdou
El Ateuf
C LE
(TAHALA)
Berkine
C LE.1
Tissaf
Outat el Hadj
Vers Midelt
Teggour
Missour
Ksar Keddou
C LE (KERRANDO)
Telsint
Vers Midelt
Bourrama
Ouezzag
Tadjit
C LE. (BOU DENIB)
BOU ANAN
BOU DENIB
C LE
(ERFOUD)
Saïdia
Port Say
NEMOURS
Martimprey
Berkane
C.C.2
Taforalt
Bou Houria
El Aïoun
C.C.1
A. Regada
Djerada
Si Aïssa
C.C.3
Oglat Sedra
Rosfet el Anech
Matarka
Abreuvoir
A. Tendrara
Fortassa
El Goréa
H'el Aricha
C.C.4
Bou Arfa
Aïn Chaïr
Mengoub
H. Badda
Oglat Mesfou
El Beghil
COLOMB BÉCHAR
Kenadsa
Figuig
B! Ounif
Vers Perrégaux
Berguent
Marnia
TLEMCEN
OUJDA
El Aricha
CHOTT
GHARBI
CHOTT
TIGRI
ALGÉRIE

Légende

Pistes carrossables
C Citernes
P^bs Puits
S^ce Sources
R^r Redirs
Dayas
C.C. Contrôle Civil
C LE. Cercle
..... Limite de Contrôle ou de Cercle

Points d'eau. — C'est la présence d'eau d'abreuvement qui seule permet d'utiliser les pâturages. Or les points d'eau, sources, r'dirs, puits temporaires ou permanents sont très disséminés et laissent de grands espaces à secs.

La liste des différents points d'eau a de même été donnée par le Docteur vétérinaire WAYMEL, nous nous bornerons ici à apporter quelques rectificatifs.

A Oglat Cedra, point de jonction des pistes de Matarka Berguent et Tendrara Berguent se trouve un puits : Oglat Tahtania.

Tendrara l'ancien barrage n'a pas été reconstruit, le captage de la source, la construction de cinq abreuvoirs métalliques à flotteurs évitant la perte d'eau, comprenant chacun deux éléments de 5 mètres de longueur a été terminé en novembre 1934 et mis en service en avril 1935. Le débit théorique de un litre seconde escompté est pratiquement de 0.l 4 à 0.l 6

A Daya oum Slimane, à peu près à mi chemin de la piste Tendrara-Berguent des travaux ont été effectués et terminés en novembre 1934. Ce sont une digue médiane en terre de 1.200 mètres de longueur environ et de 3 mètres de largeur en crête.

Une digue au Sud ayant la même largeur mais une longueur de 700 mètres.

Un barrage déversoir formant gué pour le passage de la piste de Figuig et permettant le relèvement du plan d'eau de 90 cm. Une citerne enfin permet de créer une réserve d'eau à l'abri de l'évaporation.

Abreuvoirs métalliques à flotteurs. Tendara.

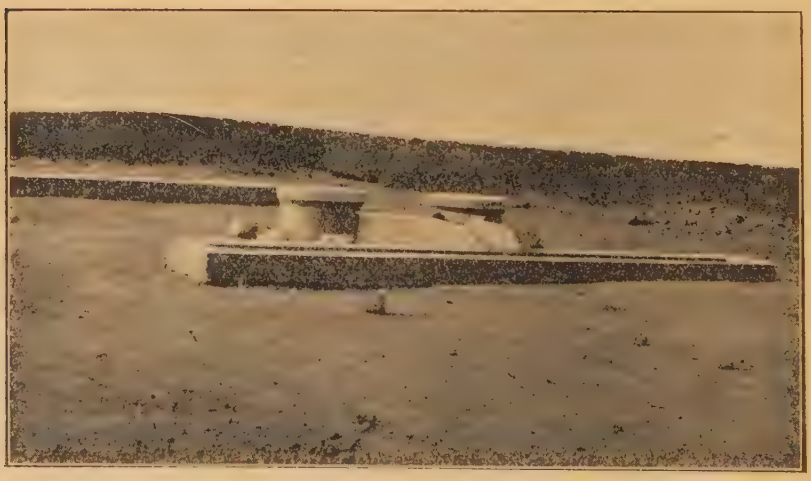

Digue et citerne de Daya oum Slimane.

Tous ces travaux ont eu pour but de tripler la réserve d'eau qui s'accumulait naturellement dans cette dépression, tout en réduisant de moitié la surface couverte par le plan d'eau afin de diminuer les pertes par évaporation. Les résultats escomptés n'ont pu être vérifiés puisqu'il n'est pas tombé une goutte d'eau depuis, ce qui a permis aux indigènes de dire que depuis que les Français avaient touché à Daya oum Slimane il n'y avait plus d'eau.

A Trarit Rharsallah au Nord de Tendrara une citerne de 50 mètres cubes construites et terminée en juillet 1934 par les soins du Contrôle civil, à l'usage des voyageurs permet de libérer la citerne C-10 — 1928 de 300 mètres cubes réservée à l'élevage.

A Matarka deux abreuvoirs à flotteurs ont été construits en 1923. Tous deux détruits ils n'ont pas été reconstruits.

Les citernes construites depuis 1925 sont indiquées sur la carte.

Cc=citerne construite par le Contrôle civil.

C I-28 = (par exemple) citerne construite par les Travaux publics — I indique le numéro d'ordre — 28 le millésime.

Toutes ont un nom, il serait fastidieux de les énumérer ; la carte donnant tous les points d'eau de la région, il est facile de se rendre compte que l'administration des Contrôles et des Travaux publics a cherché à réduire,

par la construction de r'dirs, de citernes, la grande distance qui existait entre les différents points d'eau.

Vu sur la carte, il semblerait que les Hauts Plateaux sont richement pourvus d'eau ; ils sont pourvus de points d'eau suffisants, mais la plupart du temps dans ces puits, ces r'dirs, ces citernes il ne manque qu'une chose : l'eau. Le pays est merveilleusement organisé pour tenir et conserver l'eau de pluie, mais encore faut-il qu'il pleuve.

Transhumance. — Le mouton qui vit sur les Hauts Plateaux est connu sous le nom de mouton Béni Guil. Le mouton Hamyan qui habite de l'autre côté de la frontière sur les Hauts Plateaux Algériens lui est identique. Tous deux sont de grande taille, à poitrine large, et sont tous deux bien musclés.

Les conditions de vie de ces troupeaux sont le nomadisme et la transhumance. En général ils esquissent un mouvement vers le Sud en hiver, vers le Nord en été. Souvent dans leurs déplacements ils se trouvent en contact avec les troupeaux des Angads ou avec leurs voisins d'Algérie, de Talsint et de Bou-Denib.

Ici la question de l'eau est primordiale, aussi les points d'eau de part et d'autre de la frontière algéro-marocaine sur toute sa longueur (400 kilomètres), sont-ils communs aux tribus algériennes et marocaines (conférence d'Alger 9 février 1923).

Les Béni Guil occupent les Hauts Plateaux pendant les chaleurs et vont dans le Sahara en hiver. Ces mouvements sont en outre réglés par l'état des pâturages et

des points d'eau. Dans leur territoire de 3.000.000 d'hectares leur liberté de déplacement est absolue et ils se groupent là où leurs animaux peuvent manger et boire. Dès que la sécheresse sévit, les Béni Guil se dirigent vers les endroits où leurs animaux ont des chances de trouver l'eau et les pâturages nécessaires à leur vie. A ce moment les limites théoriques séparant les circonscriptions n'existent plus et ils pénètrent soit en Algérie, soit dans le Contrôle de Taourirt et jusqu'en Tafrata.

Il nous est impossible de donner ici des précisions sur les déplacements à l'intérieur du territoire. Les tribus en effet n'hésitent pas à habiter en dehors des limites administratives, de plus elles sont parfois fractionnées, une partie étant à 200 ou 150 kilomètres de l'autre. Enfin des tentes, des groupements d'individus s'écartent parfois très loin de leur tribu pour aller résider avec une autre et ceci pour des raisons économiques ou des raisons sociales (inimitiés, amitiés individuelles).

Deux fractions Béni Guil ont conservé l'habitude de chercher loin de chez eux les bénéfices de pâturages particulièrement appréciés en hiver. La plaine de Tafrata reçoit chaque hiver les Oulad Ahmed Ben Abdallah et les Oulad Jabeur

Les mouvements des tribus vers l'Est ne prennent jamais beaucoup d'ampleur. Elles se dispersent en territoire algérien sur une profondeur de 30 kilomètres environ utilisant les excellents points d'eau de la zone algérienne.

Les tribus marocaines Béni-Guil qui voisinent avec

les Algériens sont les Oulad Farès, Oulad Belkacem, Oulad Abdelkrim, Oulad M'Hamed Ben Brahim et la petite tribu des Oulad Bouazza-Chorfa.

On peut estimer aux chiffres ci-après leurs tentes et ovins pénétrant tous les ans en Algérie :

Oulad Farès	150 tentes	25.000 moutons
Oulad Belkacem	60 —	13.000 —
Oulad Abdelkrim	20 —	6.000 —
Oulad M'Hamed B. Brahim	20 —	1.500 —
Oulad Bouazza Chorfa	20 —	500 —
Totaux	270 tentes	46.000 moutons

Ces déplacements ici encore n'ont rien d'absolu et si l'année a été pluvieuse les Béni Guil restent chez eux. Cet exposé des déplacements des Béni Guil nous permet de constater que la transhumance à l'extérieur de leur territoire est assez restreinte. Par contre les Hauts Plateaux reçoivent des tribus avoisinantes des visites constantes et simplement saisonnières.

Les tribus algériennes de l'Est pénétrent volontiers dans le chott Tigri au printemps au moment où cette région, vaste cuvette sablonneuse sous l'influence des pluies d'hiver, se couvre de pâturages excellents. Cette émigration est assez importante puisqu'elle comporte annuellement environ 620 tentes et 100.000 moutons.

A ces tribus se joignent les Oulad Ziad de Béni Ounif.

Aux environs de Bou Arfa nous trouvons la tribu des Doui Ménia de Colomb Béchar et une partie des Oulad Ziad.

A l'Ouest de la circonscription se répandent les tribus Oulad Naceur de Bou Denib et Braber de Talsint.

Au Nord-Ouest viennent les Zouas de Debdou et enfin au Nord-Est les Oulad Sidi Abdel Hakem de Berguent au Sud du chott Gharbi.

Ces mouvements s'effectuent à toutes les époques de l'année et leur importance est essentiellement variable. Seules des tribus algériennes de l'Est transhument au printemps et les Doui Menia de Colomb Béchar en saison sèche.

En résumé le phénomène de transhumance dans la circonscription des Hauts Plateaux a lieu surtout au profit des tribus étrangères à la circonscription.

II. *Région de Taza.*

A. *Bureau de Sakka.*

Sakka situé à environ 30 kilomètres à l'Ouest du confluent de la Moulouya et de l'Oued Za est un petit poste militaire perché sur le sommet d'un mamelon au milieu du massif des Béni Bou Yahi.

Bordé au Sud par la plaine du Djel, les monts des Béni Bou Yahi s'étendent vers le Nord-Est et se terminent par le Djebel Guiliz (863 mètres) qui domine la Moulouya.

Dans cette région tourmentée, d'altitude peu élevée, le climat très variable est à peu près celui du Tell Algérien. Quelques bois de thuyas, de genévriers, de lentisques, de romarins couvrent les flancs des montagnes. Des

pâturages riches après les pluies nourrissent les troupeaux de la tribu des Béni Bou Yahi.

Ce troupeau comptait en 1929 : 73.000 ovins, mais après la sécheresse de 1930 il n'en comptait plus que 15.000.

Ici encore la sécheresse joue un rôle capital, les parcours qui, en temps normal, peuvent nourrir 70.000 ovins ne peuvent en cas de disette assurer la vie de tous ces moutons. 300.000 bêtes doivent transhumer vers les régions voisines de Mesguitem, d'El Aïoun, Taourirt, Mahiridja.

Par contre par année favorable 30.000 têtes de bétail étranger peuvent venir dans la région.

B. *Contrôle civil de Guercif* (CC-5).

Il comprend au Nord la plaine du Djel, à l'Ouest la plaine de Fahma, à l'Est la plaine de Tafrata. *Le milieu* comme nous l'avons déjà vu, les plaines de Tafrata, de la Fahma sont de même formation que la plaine des Angads, cependant les marnes, les calcaires et les argiles gypseuses y abondent, d'où l'aspect désertique de ces étendues. Enfin la présence de dépôts salins surtout dans la plaine du Msoun entrave considérablement le développement des plantes. Les pluies sont peu abondantes et très mal réparties (200 $^{m}/^{m}$ en moyenne) se faisant le plus souvent sous forme de violents orages.

La température est élevée en été et basse en hiver.

Guercif : moyenne maxima (août) 37°

moyenne minima (février) 3°

Cette région est parcourue par la Moulouya, du Sud au Nord, qui reçoit l'Oued Melloulou à Guercif et le Msoun à une trentaine de kilomètres en aval. Tous deux affluents de la rive gauche.

Ces étendues sont uniquement constituées par des steppes à végétation semi-désertique dont l'importance varie considérablement selon les précipitations atmosphériques.

Les points d'eau assez nombreux le long de la piste de Guercif-Missour qui suit la Moulouya, font défaut dans les plaines.

L'élevage du mouton constitue jusqu'ici la seule possibilité économique, les cultures de céréales ou arbustives ne sont possibles que dans les terrains irrigués le long des rives de la Moulouya et du Melloulou.

Transhumance. — Les Haouara, Oulad Raho et les Oulad Sidi Yacoub occupent toute la région que nous venons de décrire rapidement. Les Haouara, tribu importante, comprennent environ 1.200 tentes réparties sur 225.000 hectares. En général le pâturage pendant les années de sécheresse permet de nourrir environ 40.000 moutons alors que sa capacité normal se trouve aux environs de 65.000 donc en période de sécheresse 25.000 têtes doivent transhumer.

En temps normal les Haouara, au printemps et en été, occupent le Nord de leur territoire : Djel, Fahma. Ils y trouvent le pâturage et l'eau des pluies d'hiver accumulée dans les r'dirs.

Vallée de la Moulouya (Guercif).

Champs de maïs et Ksar sur les bords de la Moulouya.

En hiver la plupart des tentes s'installent en Tafrata où les betoums leur fournissent le bois nécessaire à leur chauffage. Le feuillage servant à alimenter les moutons.

Cependant certaines fractions se rendent chaque année chez les Ghiata, les Meknassa et les Tsoul du Contrôle civil de Taza banlieue. Ces tribus sont sédentaires et cultivent leur sol, les fractions Haouara viennent de juin à octobre utiliser les chaumes et rentrent chez eux au début des labours. Quelques tentes, mais un petit nombre, s'y rendent irrégulièrement pendant les mois de mars et avril. En période de sécheresse cette transhumance ne suffit pas, les tribus se répartissent alors dans les régions de Debdou, Taourirt, Mesguitem.

La tribu des Oulad Raho suit les mouvements des Haouara étant dans la même situation que ces derniers.

Les Oulad Sidi Yacoub occupant la partie Sud de la Tafrata et les pentes de la Gada, oscillent entre la plaine et le plateau de la Gada de Debdou. La fraction des Ahl Rechida avec 11.000 ovins, 14.000 caprins descendent dans la vallée de la Moulouya en hiver et vont sur le plateau de la Gada (1.400 mètres) en été.

Si les tribus de Guercif sortent relativement peu de leur circonscription, par contre les plaines de Tafrata et Fahma donnent en hiver l'hospitalité à de nombreux troupeaux.

Durant l'hiver 1934-1935 les troupeaux qui ont pénétré dans la région sont les suivants :

Les Oulad El Hadj : 400.000 têtes en Tafrata.

Les Béni Djellidassen et Béni Ouaraïne de Berkine : 14.000 environ en Fahma.

Les Oulad Ali : 25.000 environ en Tafrata.

Les Ahl Debdou : 4.000 en Tafrata.

Les Béni Bou Yahi de Sakka : 200 en Tafrata.

Nous devons y ajouter les troupeaux des Béni Guil de Figuig, ceux d'Immouzer (Marmouchas) et de Meghraoua. En tout 150.000 têtes environ. D'où l'épuisement total des pâturages et en été les tribus Haouara, Oulad Raho et Oulad Sidi Yacoub ont été obligés de quitter leur plaines devenues inutiles. Ils se sont heurtés alors à des difficultés sans nombre pour assurer la vie de leurs moutons. C'est ainsi qu'après avoir pratiqué la plus large hospitalité, une partie de leurs troupeaux a été réduit à la famine, ne pouvant utiliser les parcours en forêts de Debdou, ces parcours étant désormais réservés aux seuls usagers à l'exclusion des étrangers au pays. Les indigènes ont difficilement accepté cette décision et l'année prochaine ils refuseront certainement de se laisser envahir. Les bureaux auront du mal à leur faire entendre raison.

C. *Cercle de Missour* (Cle. I).

Le Cercle de Missour comprend une vaste plaine semi-désertique le long du cours moyen de la Moulouya, bordée à l'Ouest par le moyen Atlas, à l'Est par le plateau du Rekkam.

Le milieu. — Cette plaine qui s'étend de Ksabi (50 kilomètres environ au Sud-Est de Missour) à Mahiridja

est constituée par un socle de roches dures recouvert par une couche peu épaisse d'alluvions.

De par sa situation ce vaste couloir ne reçoit que de faibles pluies, par contre les vents y sont violents et l'écart entre la température moyenne d'hiver et celle d'été est très accentué.

Outat El Hadj en 1934 n'a reçu que 61 $^{m}/^{m}$ 7 d'eau et ceci sous forme d'orages de courte durée. Les températures sont les suivantes :

Moyenne au mois d'août 35°3

Moyenne au mois de février 1°

Dans cette plaine surchauffée, toute culture est rendue impossible. Le mouton est encore ici la seule richesse du pays. Cependant le long de la Moulouya tout terrain pouvant être irrigué est utilisé par les indigènes. On y trouve du blé dur, du maïs et de l'orge, des jardins potagers, de nombreux arbres fruitiers (oliviers, figuiers, grenadiers, amandiers) et même de la vigne.

A l'Ouest le cercle de Missour comprend toute la partie Est du moyen Atlas, à partir de la chaîne du Boui Blane avec le Moussah ou Salah point culminant.

A l'Est le cercle s'étend sur les Hauts Plateaux du Rekkam.

C'est sur la rive gauche de la Moulouya sur les pentes du Moyen Atlas et le long du Melloulou affluent de la Moulouya que se localise la vie sédentaire. Les Ksours (villages berbères) sont construits près des points d'eau, sur les rives des oueds. Les indigènes se livrent, autour

des Ksours, à la culture des céréales et arbres fruitiers. Les montagnes couvertes de neige en hiver fournissent après la fonte des neiges de nombreux et riches pâturages qu'utilisent les moutons.

Le plateau du Rekkam à l'Est qui prolonge la Gada de Debdou vers le Sud n'est autre que le début des Hauts Plateaux de la région d'Oujda et en présente tous les caractères. Dans toute la partie Est de la Circonscription les points d'eau sont peu abondants, seuls quelques puits, r'dirs, citernes et barrages éloignés les uns des autres assurent, quand il y a de l'eau, l'abreuvement des troupeaux.

Transhumance. — Nous distinguerons ici les tribus habitant la plaine et le Rekkam et les tribus vivant dans le Moyen Atlas.

Tribus de plaine. — (Bureaux d'Outat el Hadj et de Missour) ce sont les Oulad el Hadj, les Oulad Khasoua de Missour et les Chorfas de Ksabi (Missour). Ces deux dernières tribus trouvent chez elles des pâturages suffisants leur permettant de nourrir leurs troupeaux toute l'année. Cependant, en cas de disette, la décision arbitrale en date du 22 juillet 1924 leur reconnaît le droit de transhumer pendant les trois mois d'été chez les Marmouchas (Bureau d'Immouzer).

A titre de réciprocité les Oulad Khaoua reçoivent les Aït Smah (Marmoucha) qui viennent hiverner à titre gracieux.

Les tribus du Bureau d'Outat el Hadj occupent toute

la plaine au Nord du Bureau de Missour et le plateau de Rekkam. Le cheptel ovin et caprin de ces tribus comporte environ 100.000 têtes (70.000 moutons). Quant une pluviométrie suffisante le permet les troupeaux trouvent leur pâturage sur les pentes Est du Moyen Atlas, dans la vallée de la Moulouya et dans le Rekkam. Malheureusement, les cas de bonne pluviométrie sont rares et la majeure partie des troupeaux se trouvent dans l'obligation de transhumer.

L'époque, l'ampleur et la durée de leurs migrations sont fonction des rigueurs de la sécheresse, et quatre mois sans pluies suffisent pour provoquer l'exode des animaux vers des pays plus favorisés tels que la plaine de Tafrata (Guercif), la Gada de Debdou et la Dahra (Tendrara, Talsint).

C'est ainsi que dès la fin de l'été 1934, la sécheresse commençant à se faire sentir, la transhumance vers les tribus voisines fut une nécessité absolue. Dès la fin du mois de novembre 35.000 têtes de petit bétail passent en Tafrata et 40.000 sur la Gada de Debdou. Au mois de décembre, 7.500 ovins et caprins des Oulad el Hadj vont rejoindre les troupeaux en Tafrata ne trouvant plus chez eux le moindre pâturage. Tous ces animaux au mois de janvier furent dans l'obligation de rentrer dans leur circonscription par suite de la disparition des pâturages qu'ils avaient littéralement tondus.

Par année exceptionnelle, lorsque les pluies sont tombées en abondance, les Oulad el Hadj possédant alors

de nombreux pâturages et des points d'eau suffisants reçoivent chez eux les Béni Djellidassen (Berkine), les Oulad Khaoua (Missour), les Aït Bouchaouen (Talsint) et les Zouas de Debdou.

Tribus de montagnes. — Ce sont du Nord au Sud les tribus du Bureau de Berkine (Béni Djellidassen, Ahel Taïda des Béni Ouaraïne Cheraga), du bureau d'Oulad Ali (Oulad Ali, Béni Hassane, Ahel Tsiouant), du bureau d'Immouzer (Marmouchas, Aït Youb).

Ces tribus sont les seules des régions d'Oujda et de Taza à qui nous puissions attribuer des mouvements de transhumance réguliers.

A. *Les Béni Ouaraïne Cheraga*, occupent les montagnes Béni Ouaraïne (Ahel Taïda), les pentes abruptes et la plaine vers la Moulouya et vers le Melloulou (Bén Djellidassen). Ils occupent donc des pâturages de montagnes et des pâturages de plaine. Les montagnes sont couvertes de neige en hiver et les pluies ont les mêmes caractères que celles que nous venons de décrire dans le bureau d'Outat el Hadj, la sécheresse y joue un rôle tout aussi important.

Transhumance d'hiver. — Chassés par l'hiver rigoureux et surtout par les premières chutes de neige, les troupeaux chaque année suivent les laboureurs qui descendent cultiver en plaine les terrains que possède la tribu. Ils vont accumuler sur place le fumier donnant un peu de fertilité au sol. La plaine cependant ne possède pas suffisamment de pâturages lorsque la pluie n'a pas été assez

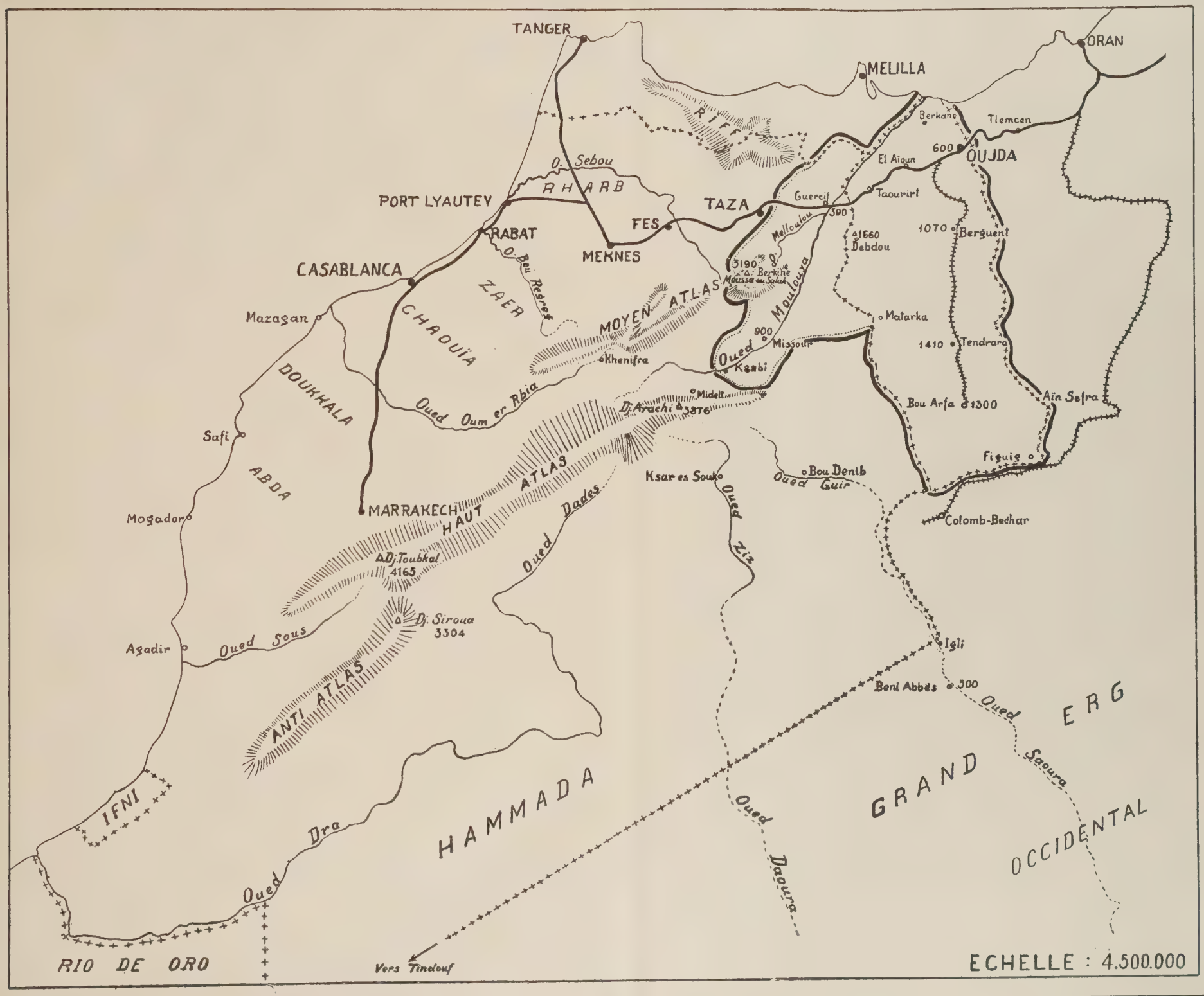
TANGER
ORAN
MELILLA
RIF
Berkane
Tlemcen
El Aioun
600
OUJDA
O. Sebou
RHARB
PORT LYAUTEY
TAZA
Guercif
Taourirt
390
RABAT
FES
Mellouleu
1660
Debdou
1070
Berguent
MEKNES
3190
Berkine
Moussa ou Salah
CASABLANCA
O. Beht Regreg
ZAER
MOYEN ATLAS
Oued Moulouya
Mazagan
CHAOUIA
Matarka
900
Missour
1410
Tendrara
Oued Ksabi
Khenifra
DOUKKALA
Oued Oum er Rbia
Midelt
Dj. Ayachi 3876
Bou Arfa
1300
Aïn Sefra
Safi
ABDA
Figuig
Ksar es Souk
Oued Guir
Bou Denib
ATLAS
HAUT
MARRAKECH
Oued Dades
Colomb-Bechar
Mogador
Dj. Toubkal
4165
Oued Ziz
Dj. Siroua
3304
Agadir
Oued Sous
Igli
Beni Abbès
500
ANTI ATLAS
Oued Saoura
ERG
GRAND
IFNI
Oued Dra
HAMMADA
Oued Daoura
OCCIDENTAL
RIO DE ORO
Vers Tindouf
ECHELLE : 4.500.000

abondante et les troupeaux se dirigent vers les Oulad Sidi Yacoub (Guercif), chez les Haouaras (Guercif) enfin ils se rendent encore dans la Circonscription de Taourirt et en pays Metalsa (Mesguitem).

En 1934 le cheptel comptait environ 65.000 moutons et 80.000 chèvres. En hiver les disponibilités en pâturages sont de 80.000 hectares pouvant assurer l'existence de 130.000 têtes, or 34.500 têtes environ ont transhumé ainsi qu'il suit :

Vers Guercif	27.000
Taourirt	2.500
Mesguitem ..	5.000

Il ne restait donc plus que 110.000 ovins et caprins ; ces troupeaux ont été complétés à 130.000 par 20.000 têtes venues de l'extérieur.

Transhumance d'été. — Les pâturages d'été sont remarquablement beaux dans la région. Ils sont en général à proximité des ksours. Les troupeaux s'y rassemblent au moment où la plaine desséchée ne leur offre plus de ressources.

Riches, ces pâturages se sont toujours avérés insuffisants. Il a donc fallu avoir recours à de vieux usages établis autrefois entre tribus de montagnes pour pourvoir à la conservation du cheptel.

Deux conventions passées avec les Marmouchas et les Béni Ouaraïne de l'Ouest font que ces derniers reçoivent chaque année 15.000 têtes de bétail Béni Ouaraïne Cheraga.

Nous pouvons admettre que la montagne des Aït Ouaraïne Cheraga avec ses 60.000 ha. de parcours peut faire vivre pendant l'été 125.000 têtes, donc 20.000 sont obligées d'aller chercher asile sur les territoires voisins d'Immouzer et de Meghraoua. Le cheptel dispose en outre de 20.000 ha. de forêts et broussailles, établis sur des terrains maigres, généralement inaccessibles aux ovins.

B. *Les Oulad Ali, Ahel Tsiouant, Béni Hassane* du bureau d'Oulad Ali possèdent en pâturages une superficie d'environ 50.000 hectares presque entièrement comprise dans le massif montagneux de la partie orientale du Moyen Atlas. Ce massif dont l'altitude varie de 900 à 3.000 mètres présente de nombreuses failles et des falaises abruptes. Les vallées sont étroites et bordées de hautes montagnes.

Les hivers sont rigoureux, d'abondantes chutes de neige descendent au-dessous de 1.000 mètres. Par contre les étés sont chauds.

Nous pouvons distinguer ici une zone de moyenne altitude (de 900 à 1.200 mètres) et une zone de haute altitude (de 1.200 à 3.000 mètres) ; dans la première zone le bétail peut vivre en toute saison alors que dans la deuxième la vie du cheptel est impossible durant la période allant de fin octobre à fin mars, par suite du froid très vif et des abondantes chutes de neige.

Transhumance d'hiver. — Comme nous l'avons vu en hiver, seule la zone de moyenne altitude peut être

occupée, les pâturages deviennent alors nettement insuffisants et les troupeaux descendent vers la plaine, dans les circonscriptions d'Outal el Hadj, Guercif, Debdou.

L'hiver 1934-1935, 30.000 têtes de petit bétail se rendirent en Tafrata (Guercif) et 10.000 dans la plaine de la circonscription de Debdou.

Transhumance d'été. — En été, les 60.000 ovins et caprins de la circonscription trouvent sur place leurs pâturages nécessaires. La sécheresse de ces terrains de parcours permet, même au cours des années favorables, de recevoir quelques milliers de têtes appartenant aux tribus voisins d'Outat el Hadj, Berkine, Immouzer.

C. *Marmouchas et Aït Youb*, du Bureau d'Immouzer, occupent aussi un pays montagneux présentant les mêmes caractères que les montagnes des Oulad Ali mais ici l'altitude va de 1.500 à 2.000 mètres.

Les troupeaux de cette région se trouvent donc, comme les précédents, dans l'obligation de transhumer en hiver, les montagnes devenant inhospitalières dès les premières chutes de neige. Ces tribus sont les seules qui de tout temps ont transhumé en dehors du Maroc Oriental.

Transhumance d'hiver. — Tous les ans, dès les premières chutes de neige (première quinzaine de novembre) jusqu'au début d'avril, les troupeaux quittent leurs montagnes pour se rendre dans les régions de Fès et de Meknès et plus particulièrement dans les Bureaux de Boulemane, Timhadit, Sefrou.

En moyenne, 51.000 Marmouchas et Aïf Youb, soit plus de la moitié du cheptel, se dispersent comme il suit en hiver 1931.

25.000 dans les Bureaux de Boulemane et Timhadit,

12.000 dans le Bureau de Sefrou,

14.000 restent dans la région de Taza et se rendant dans le Cercle de Tahala et chez les Béni Ouaraïne de l'Ouest. Cette transhumance s'effectue moyennant le paiement de 1 fr. par tête pour la saison.

Enfin un certain nombre de Marmouchas (Fraction Aït Smah) transhument chez les Oulad Khaoua (Bureau de Missour).

Cette transhumance vers les régions voisines de Fès et de Meknès, depuis la réunion de la Commission inter-régionale du 8 avril 1927 à Fès, a été l'objet de nombreuses restrictions mettant en danger les troupeaux Marmoucha, Aït Youb. Nous étudierons cette question dans un paragraphe suivant.

Transhumance d'été. — Les Marmouchas et Aït Youb possèdent dans leurs montagnes des pâturages suffisants, permettant l'alimentation de leur cheptel en été. Ils reçoivent même, comme nous l'avons vu précédemment, 5.000 têtes de petit bétail Béni Djellidassen (Berkine). Cette servitude leur a été imposée par une décision arbitrale rendue en 1927 à la suite d'une contestation immobilière, avec les Béni Djellidassen.

Enfin les Oulad Khaoua en cas de disette vont passer les trois mois d'été dans les montagnes des Marmouchas.

Le tableau suivant résumera d'une façon plus simple la transhumance dans la région de Taza. Nous ne donnerons pas de chiffres, ceux-ci variant considérablement d'une année à l'autre.

I. TRANSHUMANCE HORS DE LA RÉGION

Circonscriptions	Tribus	Lieux de transhumance	Epoque
(bureau)			
ıreau de Sakka	Béni Bou Yahi	Taourirt-Mesguitem	Après sécheresse
ntrôle civil de Guercif	Haouaea, Oulad Raho, Oulad Sidi Yacoub.	Taza-Banlieue (Contrôle civil), Gada de Debdou.	été
(bureau)			
ıreau d'Outat el Hadj	Oulad el Hadj	Debdou, Tendrara	Après sécheresse
ıreau de Missour	Oulad Khaoua	Immouzer	En été en cas de disette.
ıreau de Berkine	Béni Djellidassen, Ahel Taïda	Immouzer, Meghraoua	en été
	—	Taourirt, Mesguitem	en hiver
ıreau d'Oulad Ali	Oulad Ali, Ahel Tsiouant, Béni Hassane	Debdou	en été
ıreau d'Immouzer	Marmouchas, Aït Youb.	Meknès, Fès.	en hiver

II. ANIMAUX ÉTRANGERS REÇUS DANS LA RÉGION

ntrôle civil de Guercif	Béni Guil (Figuig) Ahel Debdou. Tribus de Meghraoua.	Tafrata.	hiver
ıreau d'Outat El Hadj	Aït Bouchaouen Talsint-Zouas de Debdou.	Plaine d'Outat el Hadj et Rekkam.	Irrégulièrement.

II. Caractères de la transhumance.

A. Ancienne transhumance.

Bien avant le jour où nos colonnes franchissant la frontière algérienne, descendirent vers la plaine de la Moulouya, la faiblesse du maghzen central (Gouvernement) avait laissé se créer une véritable anarchie sur la majeure partie du Maroc.

Seule la force des armes assurait à chaque tribu la conquête et la jouissance de ses zones de pâturages. Les accords qui intervenaient parfois n'étaient respectés que tant que les répondants étaient assez puissants matériellement ou spirituellement pour obliger leurs clients à les respecter.

De ce fait les droits de propriété incontestables sont rares, principalement en ce qui concerne les terrains de parcours situés entre des zones d'habitat de tribus diverses et ethniquement séparées.

Les troupeaux ne se déplaçaient que précédés des guerriers de la tribu, assurant la sécurité et le droit de pacage par la force des armes.

Femmes, vieillards, enfants, restaient à l'abri et ne suivaient pas les déplacements.

En général, les troupeaux étaient plus importants et la transhumance s'effectuait avec plus d'amplitude. Nous prendrons ici l'exemple des Haouras (Guercif) et des Marmouchas (Immouzer).

Le troupeau Haoura comptait, d'après les renseignements puisés parmi les indigènes, environ 100.000 têtes.

A cette époque la transhumance s'effectuait ainsi :

Vers le Nord : les troupeaux Haouaras remontaient sur tout le territoire Béni Bou Yahi et jusque dans la zone espagnole.

Vers le Nord-Est : ils poussaient chez les Béni Snassen jusqu'à Berkane.

Vers le Sud : sur les Hauts Plateaux ils pâturaient chez les Béni Guil.

Vers l'Ouest : les pacages des Ghiata, des Branès, des Tsoul et même plus loin étaient utilisés.

Au Nord et au Sud, la transhumance s'effectuait d'autorité. Il semble qu'une longue tradition, tantôt bénévolement acceptée, tantôt imposée par les armes ait laissé aux Haouaras un droit d'usage qui n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir. Mais, en tous cas, aucun droit de propriété ne s'y attachait. C'était une servitude dont le respect devait donner lieu cependant à de nombreux conflits.

Par contre à l'Est et à l'Ouest, chaque déplacement faisait l'objet de tractations et d'ententes plus ou moins vénales dont il reste d'ailleurs des vestiges sous la forme d'azib, anciennement maison de campagne. Pour les nomades les azib sont des tentes qui abritent les gardiens et troupeaux ; par extension : terrains parcourus par les troupeaux ou bergers que quelques propriétaires Haouaras conservent encore dans les tribus de l'Ouest, chez les

Branès par exemple. Ces mouvements affectaient toute la tribu, qui par douar (ensemble de tentes) se déplaçait vers les lieux choisis pour de nouveaux campements.

Les accords concernant la transhumance étaient réglés non entre tribus, mais entre fractions.

Les représentants des fractions Haouaras faisaient les démarches coutumières, demande d'autorisation, sacrifice à un marabout (tombeau d'un Saint) auprès des fractions sur le territoire desquelles ils désiraient s'installer. Les démarches n'étaient naturellement effectuées que lorsque les fractions intéressées étaient en période de trêve et l'autorisation demandée n'était jamais refusée, aucune taxe de pacage régulière n'était payée et seuls des cadeaux dont l'importance était variable et qui n'étaient pas obligatoires étaient remis par les Haouaras aux Djemaa (Assemblée de notables) dont ils étaient les hôtes. Non seulement les troupeaux Haouaras quand leur nombre n'était pas exagéré, étaient reçus sans difficulté, mais ils étaient même recherchés par les propriétaires du sol dont ils fumaient les terres.

Les Marmouchas, avant notre arrivée, envoyaient leurs troupeaux passer l'hiver très loin de chez eux. La transhumance n'offrait aucune difficulté, les Marmouchas ayant conclu les arrangements locaux avec les tribus chez lesquelles ils venaient hiverner, et au besoin, ce qui était le plus fréquent, s'imposant par la force des armes.

Dans le premier cas, les tribus qui acceptaient de

bonne grâce les troupeaux transhumants, se considéraient comme payées par la fumure de leurs terrains ; on ne demandait qu'un droit de pacage minime, une tête de petit bétail, par troupeau de 250 animaux. Cette transhumance s'effectuait vers les régions de Fès et Meknès jusqu'à Timhadit.

Ces deux grandes tribus possédaient un cheptel important car elles pouvaient, par la force des armes, acquérir le droit de transhumance. Les tribus moins puissantes ne pouvant faire valoir leur « droit » de pacage possédaient un cheptel restreint. Souvent même elles étaient obligées de fuir devant l'envahisseur, cédant ainsi leurs pâturages. Enfin leurs troupeaux étaient assez fréquemment l'objet de vols à main armée. Ces razzias, existaient encore en 1925 dans la région de Guercif. Quelques cavaliers des tribus insoumises vivant dans les montagnes venaient se ravitailler la nuit dans la plaine. Ils emmenaient les moutons qu'ils pouvaient et tuaient les gens qui tentaient de s'opposer à leur délit. La surprise, la rapidité de leur action assuraient chque fois le succès de leur entreprise.

Depuis la soumission de toutes les tribus dissidentes les razzias n'existent plus, puisque ces tribus peuvent elles mêmes posséder un troupeau et assurer son entretien par la transhumance.

Une des principales causes de cette soumission fut précisément le manque de pâturages.

Pendant l'hiver les tribus restées en dissidence en

pays montagneux, comme les Béni Ouaraïne Cheraga, alimentèrent péniblement leurs troupeaux, ils se rendirent afin de pouvoir descendre dans la plaine.

D'autres tribus se soumettant à la fin de l'été faisaient défection au printemps lorsqu'elles pouvaient se retirer chez elles sans crainte de famine.

La question de la transhumance a donc fortement influé sur la situation et l'évolution politique du pays.

B. Transhumance actuelle.

Les restrictions apportées par notre occupation aux coutumes anciennes de transhumance, la réglementation des zones d'habitat en fonction du contrôle administratif ont resserré les possibilités de parcours de quelques grandes tribus et leur cheptel s'est amoindri. Par contre, les petites tribus plus nombreuses ont pu vivre sans crainte, leurs troupeaux ont rapidement augmenté ayant leur parcours assuré. La totalité du cheptel depuis notre occupation a environ doublé.

La colonisation, l'augmentation sans cesse croissante des terrains de cultures aux dépens des terrains de parcours rend de plus en plus difficile la réglementation de la transhumance. Nous allons voir rapidement cette réglementation dans les différentes régions déjà étudiées.

Nous verrons ensuite comment se déplacent les transhumants, leurs migrations et leur vie, les contrats d'association ou de gardiennage et enfin la transhumance commerciale.

Taourirt, le 25 septembre 1928.

N° 1771.
objet :
Transhumance des Sedja'a
sur le territoire de la
Région civile d'Oujda
Annexe de Berguent.

MONSIEUR LE CHEF DE L'ANNEXE
DE BERGUENT.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les chioukhs des Sedja'a de Tafrata, sont venus me demander l'autorisation d'envoyer pacager leurs troupeaux sur le territoire des Oulad Sidi Ali Chnafa.

Il ne m'appartient pas de leur accorder cette autorisation, mais je vous transmets leur demande avec avis très favorable, la nourriture que les troupeaux peuvent actuellement trouver dans la Tafrata étant à peu près nulle.

La durée du séjour des Sedja'a sur le territoire des Ouled Sidi Ali Bouchnafa serait d'un mois environ. Son cheptel se compose de 10.000 *têtes d'ovins et caprins.*

L'ensemble des transhumants sera placé sous le commandement de Fqir el Moffa, qui recevra au moment du départ l'ordre de se présenter à vous.

Berguent, le 2 octobre 1928.

Région Civile d'Oujda
Contrôle Civil d'Oujda
Annexe de Berguent
N° 1468.
Objet :
A/S transhumance des Sedj'aa
sur Territoire de Berguent.

LE CHEF DE L'ANNEXE DU CONTROLE CIVIL
à M. LE CONTROLEUR CIVIL, CHEF DE LA
CIRCONSCRIPTION DE CONTROLE CIVIL DE
TAOURIRT

S/C de M. le Contrôleur civil, Chef de la Circonscription de contrôle d'Oujda.

Réponse à votre lettre n° 1771 du 24 septembre dernier.

Après avoir consulté le caïd intéressé j'ai l'honneur de vous faire connaître que rien ne s'oppose à la venue des Sedja'a sur les terrains de parcours des Oulad Sidi Ali Bouchnafa dans les conditions que vous m'exposez.

2262 — Vu et transmis
Oujda le 5 octobre 1928.
P. le chef du contrôle civil
Le Contrôleur civil suppléant
signé illisible.

a) *Réglementation de la transhumance.*

Depuis notre occupation et la création de limites administratives la transhumance est en quelque sorte endiguée entre ces limites.

A l'intérieur d'une annexe civile ou d'un bureau militaire les déplacements s'effectuent généralement sans difficultés administratives. Les tribus s'entr'aident. Après ententes entre les tribus, les troupeaux peuvent circuler librement.

Mais lorsqu'une tribu manquant de pâturages et malgré son refus de recevoir des bêtes est envahie par les troupeaux de la tribu voisine, les plaintes affluent et l'administration civile ou militaire est chargée de rétablir l'ordre en faisant évacuer les parcours.

Lorsque la nécessité de transhumer oblige les indigènes à sortir des limites administratives le problème n'est plus aussi simple.

Dès que les pâturages épuisés n'offrent plus suffisamment de ressources, le Caïd ou le Cheikh (chef de tribu) en fait part aux autorités de contrôle et indique le lieu vers lequel il désire se rendre ; il doit en outre donner le nombre de tentes et le nombre de bêtes qui se déplaceront, le tout groupé sous l'autorité et la responsabilité d'un chef de campement. Une demande officielle est alors adressée aux autorités qui doivent recevoir les transhumants, celles-ci s'adressent au chef de tribu du lieu choisi, si celui-ci accepte tout est pour le mieux, s'il

n'accepte pas, les autorités devront chercher à répartir ailleurs les émigrants.

Dans le Maroc Oriental la transhumance s'effectue sans perception de droits de pacage, les tribus se recevant à charge de réciprocité. Seuls les Marmouchas du Bureau d'Immouzer transhumant vers l'Occidental paient un droit de pacage.

Au point de vue réglementation de la transhumance les deux régions les plus intéressantes sont la région bordant à l'Est la frontière algérienne, occupée par les Béni Guil, et à l'Ouest la zone occupée par les Marmouchas.

Depuis le traité de 1845 conclu entre la France et le Maroc une certaine liberté de mouvements est laissée aux tribus limitrophes, l'art. 4 du traité précise en effet : « Dans le Sahara, il n'y a pas de limite territoriale à « établir entre les deux pays, puisque la terre ne se « laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux « Arabes des deux empires, qui viennent y camper pour « y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont « nécessaires ».

Les animaux peuvent transhumer librement dans un rayon de cinq kilomètres de chaque côté de la frontière. En fait entre Berguent et Figuig soit sur une longueur de 300 kilomètres aucune surveillance ne peut être exercée puisqu'il n'existe pas de poste. Ce n'est que lorsque les troupeaux s'aventurent trop loin à l'intérieur de l'un des deux pays que les tribus demandent aux autorités

de faire évacuer leur domaine. Elles n'obtiennent pas souvent gain de cause car la plupart du temps il leur est répondu de pratiquer l'hospitalité la plus large attendu qu'elles la demanderaient un jour aux voisins en cas de sécheresse chez elles. En cas de réelle nécessité cependant, il est assigné, à l'intérieur de la circonscription, une limite aux empiètements des étrangers.

Lorsque les tribus ont l'intention d'envoyer leurs troupeaux soit au Maroc, soit en Algérie elles doivent en demander l'autorisation officielle. Autorisation qui leur est toujours accordée sans difficultés de part et d'autre.

Comme nous l'avons déjà vu ce sont surtout les Algériens qui pénètrent au Maroc et cette transhumance a toujours existé sans que l'on ait jamais songé à en restreindre l'exercice, sauf en cas de force majeure. Les autorités algériennes auraient voulu que le Maroc reconnaisse officiellement le « droit » de faire paître les troupeaux algériens en territoire chérifien, sans aucun contrôle. Si elles n'ont pas eu entièrement satisfaction, il a tout de même été créé une zone neutre d'une étendue de 5 kilomètres de part et d'autre de la frontière entre Berguent et Figuig. Mais où commencent et surtout où finissent ces 5 kilomètres puisque la frontière est virtuelle ?

De toute façon il y aurait un grave inconvénient à reconnaître des droits absolus aux Algériens dans le Maroc. Celui-ci doit conserver la possibilité de sauvegarder

ses intérêts sans entraver la venue des nomades algériens. Leur transhumance facilite en effet les relations commerciales et donne plus d'importance aux marchés d'échange de Tendrara et de Berguent. Le 21 avril 1923, à la suite des résolutions prises à la conférence d'Alger et de l'accord du 9 février 1923, le Général Commandant le territoire d'Aïn Sefra et le Contrôleur Chef du territoire des Hauts Plateaux ont décidé d'un commun accord :

1° Les nomades des confins algéro-marocains appartenant d'une part aux annexes de Mécheria, d'Aïn Sefra et au Cercle de Colomb Béchar, d'autre part au territoire des Hauts Plateaux continueront à jouir de leurs droits réciproques sur les terrains de parcours et les points d'eau de la région.

2° Leur transhumance se fera sans limite de zone ni répartition des points d'eau. Les tribus algériennes et marocaines profiteront, en commun, des pacages et des points d'eau.

3° Le mouvement de transhumance sera réglé chaque année par entente préalable des deux Commandants de territoire auxquels les listes numériques par tribus seront adressées par les autorités locales. Ces listes comporteront le nombre de tentes, l'importance du cheptel et le nom du chef responsable de chaque groupement. La transhumance ne pourra se faire que par groupes d'une certaine importance qui ne pénètreront sur le territoire

voisin qu'après y avoir été autorisés par le Commandant du territoire.

En résumé, nous pouvons donc dire qu'entre Berguent et Figuig la transhumance a généralement lieu sans autorisation officielle préalable et en dehors de toute surveillance, alors qu'au Sud de Figuig, à la suite de l'accord de 1923, la transhumance est contrôlée et ne s'effectue qu'après autorisation officielle.

Nous avons vu que les Marmouchas ont de tout temps, envoyé leurs troupeaux dans les environs de Sefrou, Fès-banlieue et dans la région de Meknès. Notre occupation progressive a diminué petit à petit l'étendue de ce mouvement. Depuis la soumission des Marmouchas, à la fin des opérations de 1923, il a été indispensable de sauvegarder leurs droits, sans faire intervenir la question des limites administratives qu'ils ignorent. Les progrès de la colonisation diminuent chaque jour les terrains de parcours des régions de Meknès et de Fès où se rendaient les Marmouchas. Les troupeaux locaux sont eux-mêmes à l'étroit.

Il fallait à tout prix remédier à cet état de chose. A cet effet, une commission interrégionale, à laquelle étaient représentées les régions de Taza, de Fès et de Meknès se réunit le 8 avril 1927 à Fès pour déterminer quel devait être le nombre de têtes que chaque région pouvait recevoir pendant la période de transhumance d'hiver et les modalités de ce mouvement. Le principe était que chaque

année une enquête effectuée avant l'hiver ferait connaître le nombre de moutons pouvant transhumer dans chacune des trois régions. Une taxe de pacage de 1 franc par tête de bétail serait perçue au profit des collectivités sur le territoire desquelles séjourneraient les troupeaux.

Cette taxe admise ne peut être interprétée comme une location de droit d'usage, elle fut la réglementation des dons faits autrefois par les Marmouchas lors de leurs ententes et doit servir à la création de points d'eau.

Cet accord permit de caser hors de la région de Taza pour l'hiver 1927-1928, 25.000 moutons Marmouchas, Aït Youb dans la région de Fès et 20.000 dans la région de Meknès.

En 1931-1932 la région de Meknès n'en accepte plus que 10.000 environ, ceci en raison des empiètements successifs de la colonisation. Depuis elle n'en reçoit plus et il n'y a pas de droit d'usage pour l'y obliger. La région de Fès en 1934-1935, par suite des restrictions imposées par Meknès, par suite aussi des restrictions forestières, des progrès de la colonisation et de l'augmentation des troupeaux locaux ne veut plus recevoir de Marmouchas.

Ainsi donc, l'arrangement conclu au cours de la réunion interrégionale de 1927 a subi chaque année de nouvelles restrictions et finit par être tenu pour nul six ans après son adoption.

Cette question de toute première importance a été reprise le 24 octobre 1933. La commission interrégionale

réunie à cette date, sur la demande de M. le Ministre Plénipotentiaire délégué à la Résidence générale de la République Française au Maroc, a permis d'assurer la transhumance des Marmouchas pour l'hiver 1933-1934 dans la région de Fès.

Une nouvelle séance, tenue au mois d'avril 1934, a réparti ainsi qu'il suit le bétail, dans la région de Fès, pour l'hiver 1934-1935 :

Fès-Banlieue	2.500
Sefrou	12.500
Boulemane	9.000

soit 24.000 Marmouchas. Mais la circonscription de Boulemane ne recevra 9.000 têtes que si la région de Meknès permet aux troupeaux locaux d'aller s'abreuver sur son territoire. La commission décida en outre de se réunir en 1935 pour examiner les résultats obtenus et d'établir s'il y avait lieu à de nouvelles bases de répartition. En raison de l'augmentation des effectifs et de l'absence de l'organisation de l'exportation, il n'est pas possible d'établir une réglementation définitive qui serait indispensable.

Par suite des restrictions de Meknès et Fès la transhumance a pu heureusement augmenter vers l'Est. Jusqu'ici les accords ayant régi cette transhumance ont consisté en conventions sanctionnées ou tolérées par les autorités administratives, apportant aux nomades et aux éleveurs berbères les avantages qu'ils obtenaient à l'amiable ou par la force avant notre occupation. Ces conventions

étaient conclues de propriétaire à propriétaire, de chef indigène à chef indigène, d'autorité locale à autorité locale si l'intervention de celle-ci s'avérait nécessaire.

L'importance du troupeau Marmoucha est indéniable. Or si la question transhumance n'est pas résolue chaque année, ce troupeau est appelé à disparaître, ce qui contribuerait à l'appauvrissement général puisqu'au tertib (impôt) de 1932 les tribus Marmoucha, Aït Youb ont payé 105.000 francs environ pour leur petit bétail.

Pour les autres tribus la réglementation est laissée aux soins de chefs de Circonscription. C'est ainsi qu'en mars 1929, le Contrôleur civil suppléant, chef de l'Annexe de Contrôle civil de Debdou autorisa 800 tentes et 20.000 têtes de bétail du Bureau d'Outat el Hadj à venir transhumer sur la Gada, mais subordonna son acceptation aux conditions suivantes, qui sont généralement exigées partout :

1° Tous les transhumants devront se présenter sur le territoire de l'Annexe sans armes.

2° Ils tomberont sous l'autorité des caïds locaux, responsables de la sécurité du bled, alors même qu'ils seraient accompagnés de leurs chefs.

3° Ils devront se grouper par douars de 25 à 30 tentes chacun, à la tête desquels seront placés des notables responsables vis-à-vis de l'autorité locale.

4° Les noms de ces notables et les emplacements éventuels de ces douars seront communiqués au Contrôle de Debdou, préalablement à leur installation.

5° Périodiquement ces chefs de douar devront se présenter au contrôle pour rendre compte de tous les faits susceptibles d'intéresser la sécurité du pays.

6° Les transhumants seront solidairement responsables des dégâts commis par leurs animaux dans les cultures des indigènes locaux.

7° Si par suite des conditions atmosphériques défavorables, l'état des pâturages devenait insuffisant, les transhumants quitteraient la région à la première invitation.

Toutes ces conditions représentant un minimum indispensable pour la sécurité du bled ne sont cependant pas toujours suivies. Bien souvent les Moghazenis (représentants du maghzen Gouvernement, par extension agents de sécurité), par ordre du contrôleur ou du chef de Bureau refoulent les troupeaux par suite de dépassement de zone de transhumance, de pénétration d'animaux dans les zones forestières ou encore par suite d'incidents divers (dégâts de cultures). De part et d'autre le chef de l'autorité locale doit éviter les exagérations, car les refoulements s'accompagnent toujours d'une importante mortalité du cheptel qui de retour chez lui ne trouve pas de pâturage.

Si les caïds étrangers entretiennent de bonnes relations avec les tribus du territoire où ils transhument, la bonne entente règne et les chefs de circonscriptions, à qui, aucune réclamation n'est adressée laissent une liberté complète, dans le cas contraire c'est un échange de cor-

respondance dans lesquelles les tribus transhumantes sont accusées de tous les méfaits possibles et chassées.

Cette mésentente entre tribus crée de nombreuses difficultés aux autorités chargées de l'ordre. Les chefs de circonscription doivent en outre veiller à ce que les tribus rangées sous leur contrôle ne se rendent pas dans la tribu voisine alors qu'ils ont encore de beaux pâturages à leur disposition. Les indigènes en effet seraient tentés d'aller chez le voisin afin de conserver chez eux des parcours de réserve.

Les transhumants n'ont en général aucun droit sur les terrains qui leur sont prêtés si ce n'est celui qu'octroie une longue coutume. Par contre les tribus sont quelquefois soumises à une servitude, c'est ainsi que la décision arbitrale du 22 juillet 1924 accorde aux Aït Bouchaouen le droit de nomadiser dans le Rekkam appartenant aux Oulad el Hadj. Cette décision demanderait à être révisée afin d'attribuer aux Oulad el Hadj cette zone qu'ils possèdent en communauté avec les Aït Bouchaouen. En cas de besoin ceux-ci pourraient s'y rendre à titre de réciprocité.

Enfin, nous avons vu que des conventions faisant suite à des contestations immobilières font que les Marmouchas et les Béni Ouaraïne doivent recevoir, chaque été, un certain nombre de têtes de troupeaux Béni Djellidassen et Ahel Taïda.

Cette question de réglementation est très délicate à résoudre ; il faut tenir compte de nombreux facteurs

mais avant tout il faut consolider les habitudes anciennes, faciliter les ententes particulières aux conditions traditionnelles qui font en définitive l'affaire de tout le monde. Les limites arbitrairement fixées doivent être dépassées chaque fois qu'il est nécessaire mais seulement dans ce cas.

b) *Déplacements et migrations.*

L'importance, le mode de déplacement des tribus n'a rien d'absolu. La tribu suivant l'importance des troupeaux se déplace en entier ou seulement par fractions, toujours sous le commandement d'un notable.

Le départ s'effectue rapidement. Quand un douar a décidé de changer d'emplacement, les tentes démontées, les quelques objets de ménage, leurs provisions de céréales réunis, ils chargent le tout sur des chameaux, des ânes, voir même des vaches et des bœufs, et se dirigent vers leur nouvelle résidence. Les troupeaux suivent sous la conduite de bergers, mais souvent ils précèdent le douar de un ou deux jours.

L'installation est aussi simple, les tentes sont rapidement dressées par les soins des femmes et les occupations quotidiennes reprennent deux heures à peine après l'arrivée.

Le Capitaine Lehureaux donne une description très pittoresque de ces caravanes de nomades du Sud Algérien (Cf. Lehureaux, « La transhumance des nomades des territoires du Sud vers les Hauts Plateaux », *Union Ovine*, mai 1930). Les caravanes du Maroc Oriental

ne sont pas aussi importantes. Les indigènes sont en général plus pauvres.

L'amplitude de la transhumance est extrêmement variable suivant les régions, alors que les Marmouchas, les Béni Guil, les Haouaras vont loin de chez eux, les Béni Ouaraïne ont une transhumance de très faible amplitude, elle ne dépasse jamais 60 kilomètres. Les Ahel Taïda ne transhument pas à plus de 20 kilomètres aussi ne possèdent-ils pas de tentes mais des qsours (maison en pisé) situés aux deux extrémités du rayon de transhumance, un qsar pour l'été, un qsar pour l'hiver.

Les routes suivies ne peuvent être indiquées, la tribu se rend à travers le bled en ligne droite vers le lieu choisi. En route leurs troupeaux se nourrisent des pâturages qu'ils rencontrent sans s'y attarder cependant car il faut arriver dans le plus bref délai sur le nouvel emplacement. Ilsarrivent ainsi à parcourir jusqu'à 30 kilomètres dans la journée. La nuit ils s'arrêtent de préférence près d'un point d'eau, ils s'y installent sommairement et le lendemain de bonne heure, ils repartent.

La transhumance parfois ne concerne que les troupeaux comme chez les Béni-Guil, mais lorsque les déplacements sont considérables les campements suivent. Tout dépend de l'état des pâturages, de l'époque, de la température.

D'autre fois, au contraire, après la moisson, les Béni-Guil se rendent dans le Nord avec leurs chameaux, quelques tentes et quelques têtes de petit bétail, pour s'approvisionner en céréales. Ce n'est plus une transhumance,

ce sont plutôt des convois de ravitaillement combinés à des séjours plus ou moins prolongés pendant lesquels les animaux sont en pâturage et les hommes employés à des traavux agricoles, chez des indigènes de préférence. Le salaire est alors payé en nature ce qui permet à certains Béni-Guil de se ravitailler sans bourse délier. Les autres complètent leur salaire par la vente de moutons.

Ces exodes se produisent vers le Nord et vers le Nord-Ouest, Fès étant le pôle d'attraction des nomades d'Oujda comme il l'est de tous ceux de la Moulouya et de tribus infiniment plus éloignées. Il semble y avoir là une mystique de Fès qui n'entre évidemment pas dans le cadre de notre thèse.

En automne, au contraire, ils descendent vers le Sud se ravitailler en dattes. Les Béni-Guil ont en effet des intérêts dans un certain nombre de palmeraies de petite importance et sont très amateurs de dattes.

A titre indicatif voici les quantités de nourriture nécessaires à la vie annuelle d'une tente ou d'un foyer moyen :

20 quintaux d'orge
4 quintaux de blé.
4 quintaux de dattes.

Mais si les lieux où les Béni-Guil vont faire leurs achats sont lointains et très divers, les marchés où ils vendent leurs produits (moutons, beurre, laine, chèvres) sont : Figuig, Tendrara, Berguent par ordre d'impor-

tance croissante. Accessoirement ils vont acheter des moutons à Talsint.

Vers la fin du printemps nous devons noter, lors de bonnes années agricoles, le déplacement de quelques individus pauvres, ordinairement bergers, qui vont chercher une augmentation de salaire au service des cultivateurs des Angads, des Triffas.

Quant aux autres tribus, elles se déplacent généralement par fractions accompagnant les troupeaux transhumants. Le nombre d'animaux possédés par tente varie depuis le troupeau de plusieurs milliers de têtes jusqu'aux trois ou quatre chèvres du meskine.

c. *Vie des transhumants.*

En plaine les transhumants vivent toujours sous la tente. Les tentes berbères se différencient des tentes arabes. Les berbères du moyen Atlas ont des tentes en alfa ou des tentes noires, tandis que les arabes ont toujours des tentes en poils de chameau de teinte unique ou de deux couleurs, blanche et noire.

Quant aux nomades ils vivent également sous la tente faite en poils de chameau entourés de vieilles couvertures d'alfa. Quelques gens restent au Djebel (montagne) dans les Ksours pour en assurer la garde.

Pendant la transhumance les femmes sont occupées à la confection des repas. Si le séjour doit se prolonger elles installent le métier à tisser horizontalement car la tente n'est pas assez haute, mais qui permet à la trame d'être très longue pour faire les flidj (bandes) dont

l'assemblage donnera la raïma. Lorsqu'elles sont au village elles travaillent au tissage des habits (Gandouras [1] djellabas [2], burnous [3]). La plupart des tribus étudiées sont nomades, d'autres comme les Béni-Ouaraïne, les Oulad el Hadj se partagent en sédentaires ou ksouriens et en nomades. Les sédentaires suivant leur fortune possèdent une « mechta » simple cabane ; la maison de pisé avec un étage et plusieurs pièces donnant sur la cour et enfin le Ksar, forteresse carrée, ces deux dernières réservées aux caïds le plus souvent. Cependant la tente du nomade et la possession des troupeaux représentent plus d'aisance que la vie du sédentaire.

Alors que le sédentaire est agriculteur et éleveur, le nomade est presque exclusivement éleveur. Pour ce dernier une seule loi, celle du moindre effort. Il vit des produits de son troupeau, viande et lait ; ses vêtements sont confectionnés par les femmes qui tissent la laine, lui-même se fabrique des chaussures, une selle avec des peaux ou encore il les achète au souk (marché). Rarement le nomade cultive le sol, il gratte la terre autour de la raïma, sème du blé ou de l'orge, décampe et revient ensuite récolter ce qui en reste.

Les troupeaux pâturent aux alentours du douar, sous la garde de bergers, s'éloignant chaque jour un peu plus.

1. Gandouras, sorte de chemise très longue, ample, sans manche.
2. Djellabas, pélerine en laine grise très chaude.
3. Burnous, vêtement ample en étoffe ou en poils de chameau (oûber) dont le nomade s'enveloppe.

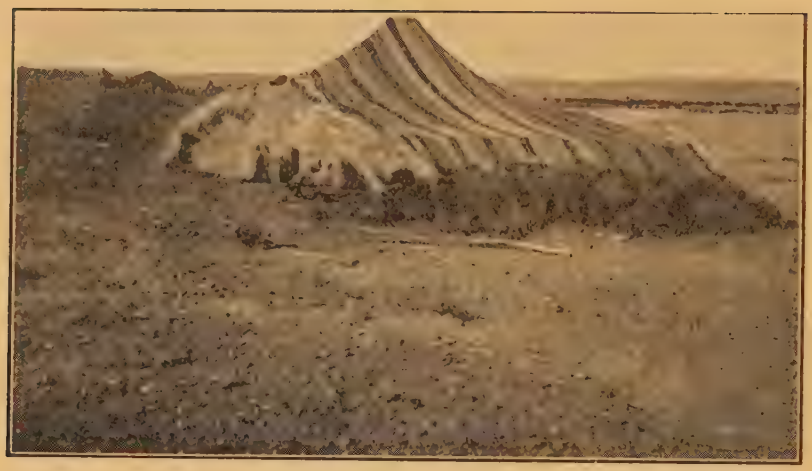

Raïma.

Souk (marché) de Tendrara.

Chaque soir ils rentrent à la tombée de la nuit. Le propriétaire va au devant de son berger, lui donne un pain d'orge et examine ses animaux. Les indigènes, moins fortunés, assemblent leurs animaux sous la garde d'un de leurs enfants ou parents. Puis tous les troupeaux s'installent au milieu du campement appelé « mrah ». C'est le seul abri, efficace seulement contre les vols et les chacals et encore bien souvent ces derniers réussissent à enlever une bête égarée.

Les agneaux nés dans la journée sont admis à passer la nuit dans la tente, ils n'y resteront que trois ou quatre jours et au bout d'un mois ils suivront le troupeau. Pendant tout ce temps ils sont tenus à l'écart avec leurs mères. L'abreuvement des animaux est toujours le gros problème, dans certaines régions les moutons ne boivent pas tous les jours. Aux r'dirs, aux sources, les moutons boivent à même la nappe d'eau chacun attendant son tour. Aux puits, aux citernes, il faut sans le secours de poulier tirer l'eau au seau pour la déverser dans les auges ; aussi un puits où l'eau est à plus de 10 mètres est-il pratiquement inutilisable. Ces animaux soumis à toutes les intempéries sont d'une rusticité à toute épreuve. L'habitude de la marche a développé chez eux la musculature des membres et après un court séjour dans un riche pâturage ils donnent une chair très appréciée du consommateur français.

Le nomade, dont le type est le Béni Guil, ne travaille pas, il passe sa journée à cheval, se rend au souk faire

Abreuvement.

Caravane dans la plaine de Tafrata.

des achats ou vendre des moutons, le reste du temps il flane. Le soir, les hommes, les enfants se réuniront autour d'un feu et les vieillards diront des contes arabes que tous écoutent en silence ou alors ils deviseront entre eux, buvant du thé jusqu'à minuit, une heure du matin. Les femmes qui accomplissent tous les travaux du ménage, vont chercher l'eau, le combustible, jusqu'à une distance de deux ou trois kilomètres, revenant au douar portant quelquefois plus de cinquante kilogrammes sur le dos, ne sont jamais admises à ces veillées ; elles se réunissent d'un autre côté autour d'un autre feu ou dorment dans les raïma se reposant des fatigues de la journée étant les seules à avoir travaillé.

Les besoins et les frais d'une famille de nomade sont relativement restreints. D'après M. le Chef de Poste du Contrôle civil de Tendrara qui fit une étude sur le bled Béni-Guil en 1933 la dépense annuelle pour une famille peut atteindre 7.250 francs. Les frais de logement n'existent pas puisque la tente est tissée dans la famille. Le nomade fait ses transports (transhumance et approvisionnement) à l'aide de ses chameaux ; pour lui, en effet, le temps et la marche n'ont qu'une valeur relative.

Les signes extérieurs de richesse sont visibles au nombre d'animaux, au harnachement et à la selle plus ou moins brodée d'or ou d'argent. Les premières économies dans une famille serviront à acheter un cheval pour le maître.

Les plus riches achèteront une maison qu'ils loueront

(le mur fait peur aux nomades) dans un centre voisin. Une bonne partie des maisons indigènes de Berguent appartiennent aux Béni-Guil. Ils possèderont aussi un jardin dans un oasis d'où ils tireront leur provision de dattes. Enfin ils se marieront au printemps de chaque année si possible, autant de fois que le permet la loi du prophète de manière à avoir jusqu'à quatre femmes et une nombreuse progéniture. Enfin, pour terminer, ils achèteront des armes inoffensives, des tapis et des vêtements d'apparat, pour eux et les leurs pour les jours de fête. Ils sont très hospitaliers.

Ce sont là tous les désirs de chaque Béni-Guil et nous pouvons dire de chaque indigène. Peu d'entre eux possèdent une automobile alors que les caïds des tribus sédentaires de l'Occidental en possèdent jusqu'à trois.

d) *Contrats d'association et gardiennage.*

Un caïd ou un cheikh confie son troupeau à un berger qui doit assurer une surveillance dévouée, des clauses précisent la rémunération du berger. Pour les propriétaires de troupeaux de moyenne importance ils peuvent confier leurs moutons à un petit éleveur, mais ils le font rarement et préfèrent gérer eux-mêmes leur bien.

Les contrats ne sont pas identiques partout, mais dans chaque région la coutume en règle l'application jusqu'aux moindres détails.

Le contrat le plus simple et le plus fréquent est celui où le berger reçoit un salaire par mois pour un troupeau, ou encore tant par mois et par tête, ou encore tant par

tête pour une certaine période. A ce salaire s'ajoutent quelques avantages.

Il existe encore :

1° *Le contrat de garde par tête.* — Durée 1 an. Le berger est nourri, habillé et reçoit un certain nombre de moutons 10 pour 100 ou 20 pour 200, pas au-dessus. Sauf cas fortuit le berger est responsable. Si un mouton est mangé par un chacal il devra en présenter la peau ou le rembourser au propriétaire. Si le berger est congédié avant d'avoir fini l'année il sera payé en proportion de ses services. S'il s'en va de son propre gré il n'aura droit à rien ou sera payé suivant le temps qu'il a servi, suivant les régions.

2° *Contrat Asila.* — Durée 1 an. Un troupeau est donné en garde à un petit propriétaire ou petit éleveur qui aura soin d'assurer le pacage et de veiller sur les brebis.

Le salaire est le suivant : la moitié de la laine, la moitié du lait, la moitié d'une bête qui périrait (la totalité si le propriétaire du troupeau habite trop loin pour que sa moitié lui soit portée).

Rien sur le croît.

Ce contrat est le moins utilisé.

3° *Le contrat Kerat ou bail à cheptel.* — Un troupeau est donné par un propriétaire à un berger à charge pour celui-ci de le faire paître par ses propres moyens et de le surveiller. Au bout du temps convenu le propriétaire retire le troupeau initial ou son prix. Le croît et les béné-

fices, le prix représentant la laine et le beurre vendus seront en fin de compte partagés par moitié. Durée un an.

Ce contrat est utilisé à Laghouat (Sud-Algérien). Au Maroc les bénéfices sont partagés soit par moitié soit 1/3 au berger et 2/3 au propriétaire. Durée variable ; enfin il y a des formes mitigées.

Le contrat de gardiennage le plus courant est celui où le berger est nourri, reçoit un burnous, une gandoura et un haïk (pièce d'étoffe non cousue, en laine ou en toile, dont il s'enveloppe), il peut avoir droit au lait de 10 à 15 brebis et à la fin de l'année il reçoit un dixième du produit des agneaux en pratique 24 à 30.

Les bergers peuvent prendre en garde des troupeaux collectifs, mais assez rarement. Dans ce cas les frais sont partagés, le berger étant nourri par exemple 1 jour par 10 moutons.

Comme nous l'avons dit plus haut les troupeaux sont le plus souvent surveillés par leur propriétaire, ceux qui osent courir les risques d'une association sont les cheïkh et les caïds.

Voici le type d'un contrat d'association d'élevage fourni par le cadi (juge) d'Oujda :

Louange à Dieu.

Par devant les deux adoul, rédacteurs du présent acte ont comparu :

..... X ..... et le commerçant ..... X .....

Le premier a requis de constater qu'il détient en sa possession et appartenant au second ..... X ..... moutons,

..... X ..... chèvres, ... X ..... juments et ..... Y ..... chamelles, dont il assurera le pacage, la garde et l'entretien du berger sans que cela lui donne droit à aucune redevance.

Les bénéfices réalisés seront partagés à parts égales entre eux, sans que l'un d'eux soit avantagé sur l'autre et ce, après prélèvement du capital fourni par le commerçant surnommé et s'élevant à la somme de ..... X ..... francs de la monnaie en cours et son versement intégral à celui-ci.

Le premier craindra Dieu dans l'accomplissement de ses obligations, car le Tout Puissant contrôle les actes apparents et cachés.

Contrat valable dont les parties connaissent l'importance.

Dont acte.

e) *Transhumance commerciale.*

Nous avons vu que le troupeau chez l'indigène joue le rôle de banque. Pour les besoins de la tente, pour ses besoins personnels, le pasteur consentira à vendre quelques têtes de son bétail et de la laine.

Il se rend au souk où se fait le commerce, il vend ses produits pour la consommation des centres et surtout pour l'exportation. Il achète des graines, des cotonnades, du thé, du café, du sucre, des bougies.

Le prix des animaux varie suivant les années mais sauf pour les années de sécheresse où les prix sont dérisoires les moyennes sont pour Tendrara :

Animaux mâles 80, 00
Brebis 60, 00
Agneaux 49, 00

Sur ce même marché il a été vendu en 1933 une moyenne de 474 ovins par marché,

1934, une moyenne de 725 ovins par marché
1935 — 840 —

Il existe dans chaque centre un jour de marché par semaine, souvent même les centres portent le nom du jour de marché.

Pour l'exportation les achats sont faits par des courtiers pour les grandes sociétés, en général oranaises. Ces courtiers, indigènes pour la plupart, suivent les différents marchés et achètent surtout en hiver et au printemps au moment où les animaux sont au plus bas prix. Ces animaux seront placés par eux sur des parcours afin de les engraisser. Ils sont en outre vaccinés contre la clavelée et marqués (précaution exigée pour l'exportation). L'exportation s'effectuera après les pluies d'hiver, d'avril à septembre, au moment où les animaux sont en bon état.

L'exportation se fait surtout vers l'Algérie qui achemine les ovins sur Marseille.

Il a été exporté en 1933 :

Par Oujda sur l'Algérie	21.985	ovins
Par Berguent et Tendrara sur l'Algérie	71.861	—
Par Figuig sur l'Algérie	1.177	—
Par Camp Berteaux sur la zone espagnole	778	—
Par Martimprey et Saïdia sur l'Algérie	5.000	—

Au total 100.000 têtes environ. Sur ces 100.000 ovins 2/5 sont dirigés sur la France directement, 2/5 sont dirigés sur l'Algérie, mis au pâturage et expédiés en France quelques mois après, 1/5 est destiné à la boucherie.

L'acheminement vers les souks se fait à pied, les courtiers expédient leurs troupeaux par voie ferrée si possible.

Trajet : les moutons exportés sur Marseille empruntent :

1° le trajet piste Berguent-Bedeau et la voie ferrée Bedeau-Oran.

2° La voie ferrée Bou Arfa-Oujda, Oujda-Oran.

Durée : les animaux embarqués le mardi matin à Bou Arfa arrivent à Oujda à 19 heures. Départ pour Oran le mercredi matin à 7 heures, arrivée à la Senia le lendemain matin à 3 heures. Ils sont immédiatement débarqués et parqués sur les terrains marécageux qui forment à l'Est de la voie ferrée une zone de parcours de 5.000 hectares. Le samedi matin ils sont conduits à Oran distant de 5 kilomètres pour être embarqués vers 10 heures sur Marseille. Arrivés en France le dimanche soir ou le lundi matin ils sont immédiatement placés dans les écuries des commissionnaires et présentés sur le marché le mardi et le mercredi. Huit jours après leur départ du Maroc ils sont présentés sur le marché français en état pour la boucherie.

Le montant des frais d'exportation par tête peut être fixé à 35 francs en 1933 (douane, transport, frais sanitaire, marché, octroi).

L'expédition par Saïdia pour la France est quasi impossible car le port n'est pas aménagé.

Arrivés en France les moutons qui n'ont pas été livrés à la boucherie, c'est-à-dire la majorité, sont envoyés dans la Drôme, l'Isère, les Hautes Alpes et la Savoie, le plus grand nombre en Haute Savoie.

Le départ pour les alpages s'effectue au fur et à mesure du débarquement. Le séjour des animaux à la montagne est limité au temps suffisant pour mettre les bêtes en état d'être livrées à la boucherie au fur et à mesure des besoins.

Ces moutons sont très appréciés sur le marché français car ils sont musclés et ont surtout un gigot très développé.

Il serait donc avantageux, étant données les facilités de transports, d'augmenter le nombre des ovins exportés, donc augmenter les troupeaux marocains. Nous allons voir dans un dernier chapitre les conditions qui entravent le développement de l'élevage et empêchent le Maroc Oriental d'avoir un cheptel plus important actuellement.

CHAPITRE III

I. Effets de la transhumance.

Nous avons vu dans le chapitre précédent les différentes régions de transhumance ainsi que les caractères et plus particulièrement la réglementation de la transhumance, les difficultés qui en résultent.

Devons-nous chercher à étendre, à régler ces déplacements ou au contraire devons-nous employer tous nos moyens à les restreindre et tâcher de fixer les éleveurs à un territoire, en un mot les rendre sédentaires ?

Ces considérations nous conduisent tout naturellement à étudier les avantages que présente la transhumance au Maroc, ainsi que ses inconvénients ou effets malheureux qui, comme nous le verrons, sont peu importants dans un pays déshérité.

A. *Avantages.*

Les avantages que présente la transhumance sont incontestables, mais nous ne pouvons attribuer à l'élevage au Maroc Oriental les mêmes bienfaits que procurent ces déplacements aux troupeaux français passant l'été sur les pâturages de montagnes et l'hiver dans les plaines.

Du massif des Beni Snassen au Sahara, de la frontière algérienne aux massifs du Moyen Atlas, la pauvreté toute relative des pâturages, mais surtout la rareté des pluies et des points d'eau, font de la transhumance une nécessité absolue, une question de vie ou de mort pour le mouton.

C'est ainsi que les parcours des Beni Bou Yahi (Bureau de Sakka) qui en temps normal nourrissent 70.000 ovins ne peut plus en nourrir que 40.000 en cas de disette. Donc 30.000 têtes doivent chercher ailleurs leur nourriture. Que deviendraient ces moutons s'ils ne pouvaient transhumer ?

La tribu des Haouaras (Cc. Guercif) occupant 225.000 hectares possède 65.000 moutons , or après une période de sécheresse 25.000 têtes doivent quitter la région.

Nous pourrions citer ainsi toutes les tribus et nous verrions que toutes sans exception sont obligées d'avoir recours à la transhumance.

Si dans les plaines les déplacements ne portent que sur une partie du cheptel, par contre les tribus de montagnes, comme les Beni Ouaraïne Cheraga, qui occupent le Moyen Atlas, sont chassées par la neige. Tous leurs troupeaux émigrent l'hiver vers les régions de Meknès, Fès à l'Ouest et vers les plaines de Missour à l'Est.

Nous voyons donc que la transhumance permet à l'indigène de posséder un troupeau important et d'en assurer l'existence.

Les déplacements incessants font du mouton marocain un « sportif » bien musclé, rablé. D'une rusticité et d'une résistance à toute épreuve, vivant constamment au grand air, subissant toutes les intempéries, effectuant des marches journalières de plusieurs kilomètres, cet ovin se contente d'un peu d'eau croupie, souvent saumâtre qu'il trouve au fond d'un r'dir. Ne trouvant qu'une maigre nourriture pendant les périodes de disette, ne buvant souvent que tous les deux jours, maigrissant pour ainsi dire à vue d'œil, cet animal en peu de temps, mis dans de bonnes conditions d'alimentation et d'hygiène, donnera une des viandes les plus appréciées sur le marché.

Enfin, au point de vue social, la transhumance crée une interdépendance des tribus. Les indigènes sachant qu'ils auront un jour besoin de demander l'hospitalité à leurs voisins, entretiennent avec ceux-ci de bonnes relations d'amitiés, puisque depuis notre occupation ils ne peuvent plus s'imposer par la force des armes.

Nous ne pouvons pas passer sous silence l'influence favorable incontestable qu'a eu la transhumance sur l'occupation du Maroc. Comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre II « Ancienne transhumance », le mouton a obligé certaines tribus à se soumettre. Les Beni Ouaraïne Cheraga, pour sauver d'une perte certaine, leurs troupeaux qui ne pouvaient plus descendre dans la plaine sans danger ont quitté leurs montagnes inaccessibles et se sont rendus.

Nous voyons donc par cet exposé rapide que la transhumance permet d'élever en grand nombre des moutons qui par leur rusticité font la richesse d'un pays où l'agriculture ne peut s'étendre d'avantage.

B. *Effets malheureux de la transhumance.*

Louis Gentil éminent géographe écrit : « Les abus « de pâturages, les déprédations de toute sorte ont ruiné « la végétation sur de vastes espaces où le sol impropre « à la culture est aujourd'hui stérilisé, ces abus de pâture « sont la transhumance ou la vaine pâture ».

Le Commandant Velu, dans son ouvrage : « *Ce qu'il faut connaître pour devenir éleveur du mouton au Maroc* », dit que la vaine pâture est le plus sûr moyen d'assurer la destruction des pâturages, les plantes n'ayant pas le temps de germer ne reproduisent pas. Seules les mauvaises herbes, étant délaissées par le mouton, envahissent les parcours.

Le surpeuplement des pâturages entraîne la destruction rapide et totale de ceux-ci et les troupeax doivent pour se nourrir parcourir de grandes distances, supporter des jeûnes plus ou moins longs, subir toutes les intempéries, et l'organisme affaibli du mouton succombe à la maladie.

Enfin la rareté des points d'eau provoque de gros rassemblements autour des puits, sources ou r'dirs et le piétinement, le surpeuplement assurent la stérilisation du sol.

Cette destruction de la végétation facilite l'érosion et l'eau de pluie ne s'infiltre pas.

En forêt les dégâts sont aussi considérables et les moutons mangeant les jeunes pousses d'arbres empêchent son développement.

Mais ce n'est pas seulement le mouton qui occasionne des dégâts, les indigènes eux-mêmes pour leur installation, pour leurs besoins n'hésitent pas à mutiler des arbres plusieurs fois centenaires et à les supprimer afin d'avoir du bois.

Au point de vue zootechnique même, la marche des transhumants, leur vie au grand air, leur alimentation irrégulière ne conviennent pas à des animaux sélectionnés. Est-ce bien un inconvénient ? Sanson nous dit : « Pour « résoudre cette question dans un sens vraiment pra- « tique, il convient de remarquer que le progrès zootech- « nique ne consiste point exclusivement à exploiter « des animaux précoces ainsi qu'une certaine école « voudrait le faire croire. Il consiste simplement à exploi- « ter ceux qui, dans les conditions données, se montrent « capables d'assurer le plus fort profit ». Dans les régions qui nous occupent, seuls en effet des animaux rustiques, bien adaptés, peuvent vivre et être une source de revenu pour le propriétaire.

Quant au surpeuplement, causant la destruction des pâturages, il n'existe que pour une transhumance mal conduite, et au Maroc Oriental les pâturages sont suffisamment étendus pour éviter cette surcharge. Enfin la

végétation empêchera l'érosion dans une région où les pluies sont peu violentes et bien réparties. Ce n'est pas le cas ici où les précipitations se font souvent sous forme d'orages d'une telle violence que la végétation la plus drue est incapable de s'opposer au ruissellement et à l'érosion. Nous même avons subi à Guercif des orages ne durant pas plus de trois heures mais la violence de la pluie fit fondre littéralement plusieurs maisons indigènes en pisé. En septembre 1935, l'érosion a été telle que le Melloulou, devenu fleuve de boue a laissé sur ses berges après la crue des centaines de kilogrammes de poissons, de toutes sortes, tués ou asphyxiés.

Les petits oueds d'ordinaire à sec coulent alors avec une violence que l'on ne peut soupçonner. Un roulement de tonnerre annonce quelques minutes à l'avance la masse d'eau boueuse, dont le front dépasse souvent 2 mètres de haut, arrivant à la vitesse d'un cheval au galop, enlevant dans des remous terrifiants tout ce qui se trouve sur son passage, animaux, tentes, arbres, routes et quelquefois ponts.

Comment pourrions-nous nous opposer au ruissellement dans un tel pays où les forêts sont si rares et les précipitations si violentes ?

Pour éviter les grands rassemblements autour des points d'eau, il faudrait que ceux-ci soient plus nombreux, donc que les pluies soient mieux réparties et nous ne pouvons guère intervenir dans ce sens.

Nous pouvons seulement lutter et encore assez diffi-

cilement contre la destruction des arbres jeunes par l'interdiction des forêts et en inculquant progressivement aux indigènes le respect de l'arbre.

Nous voyons donc que dans le Maroc Oriental, région très particulière, où les cultures ne sont possibles que dans quelques zones bien délimitées, l'élevage est la seule ressource du pays, or l'élevage comme nous l'avons vu ne peut exister sans la transhumance, nous devrons donc chercher à développer, à régulariser, à conduire cette transhumance.

II. Ennemis de la transhumance.

Les principaux ennemis de la transhumance sont la forêt, la culture, les limites administratives.

a) *La forêt.*

Dans le Maroc Oriental les forêts existantes ne sont pas nombreuses et sont loin d'avoir l'importance des forêts de France et même du Maroc Occidental. Seuls les Béni-Snassen, le Rif, la Gada de Debdou et les pentes du Moyen Atlas sont couverts de quelques bois.

Les troupeaux ne pénètrent dans la forêt que lorsque les pâturages de la plaine sont épuisés au cours des années de sécheresse. Mais alors les parcours sont surchargés et les moutons en grand nombre sont la cause de dégâts considérables.

La question est beaucoup plus importante pour les Marmouchas qui chaque hiver transhument dans les régions de Sefrou, de Boulemane particulièrement

boisées, où les effectifs ovins locaux occupent tous les pâturages disponibles. L'exploitation méthodique sans cesse croissante affaiblissant progressivement, mais sûrement, l'importance de ces forêts, le Service des Eaux et Forêts doit envisager leur reconstitution. La mise en défense des surfaces à reboiser diminuera considérablement l'effectif des troupeaux pâturant en forêts. Les troupeaux Marmouchas devront alors chercher ailleurs des parcours déjà occupés.

C'est pourquoi les autorités de contrôle s'efforcent de faire entendre raison aux indigènes qui sans cesse cherchent à posséder un plus grand nombre de moutons. Il faut arriver à leur faire comprendre que dans quelques années leurs troupeaux trop importants ne trouveront plus de pâturages suffisants par suite de la mise en défense indispensable.

b) *La culture.*

Si la forêt est l'ennemie de la transhumance, la culture ne l'est pas moins. C'est l'extension de la colonisation qui, réduisant les pâturages de plaine, obligea les troupeaux à se réfugier dans la forêt.

Dans la région qui nous occupe, seuls les Marmouchas ont été dans l'obligation de reculer devant la culture. Les autres tribus n'ont pas encore trop à en souffrir.

Mais quelle doit être la conduite des autorités ? Favoriser la colonisation et l'étendre à tout prix ou conserver les pâturages des transhumants ? MM. Bernard et

Lacroix dans leur ouvrage « *L'évolution du nomadisme en Algérie* », nous en fournissent la réponse :

« L'intérêt de la forêt doit toujours passer avant tout « autre. L'agriculture doit être préférée à l'élevage toutes « les fois qu'elle est possible. Mais il ne faut pas ruiner « l'industrie pastorale pour essayer de reboiser des « régions qui n'en sont pas susceptibles, ni condamner « des millions de moutons à fuir pour récolter quelques « boisseaux de blé ».

c) *Les limites administratives.*

Nous avons vu dans la réglementation de la transhumance combien la création des limites administratives a endigué cette pratique. Les indigènes acceptent difficilement les obligations qu'elles entraînent, souvent ils passent outre et ils sont alors refoulés par les moghazenis.

La transhumance au lieu d'être reléguée au second plan devrait au contraire, étant donnée l'importance du cheptel, être une des forces dirigeantes de la politique administrative.

Les mouvements doivent être réglés dans leur ensemble. Remplacer les limites administratives par des conventions de pâturages, faire le recensement des parcours, inventorier les ressources, être informé des précipitations régionales et en référer aux autorités chargées de la répartition des transhumants, sont autant d'attributions qui pourraient intéresser les organismes régionaux du service de l'élevage.

Les déplacements ne devront pas être fixés arbitrairement mais ce sont les circonstances qui chaque année en fixeront l'époque et la date.

III. La transhumance et son avenir dans l'élevage.

L'avenir de l'élevage au Maroc Oriental est dans la transhumance. Depuis que l'indigène possède des moutons il a recours à cette pratique. Ne pouvant transformer ces régions semi désertiques en un riche pâturage, où les moutons pourraient, sur place, trouver leur nourriture en abondance, nous sommes obligés de faciliter les déplacements.

Notre occupation a beaucoup modifié la transhumance par suite du progrès de la culture dans certaines régions, par suite surtout de la délimitation administrative.

Nous allons étudier successivement l'évolution de la transhumance, nous dirons ensuite quelques mots des améliorations à apporter à l'élevage et l'orientation de celui-ci.

a) *Evolution de la transhumance.*

Nous avons vu en étudiant l'ancienne transhumance qu'avant la conquête du Maroc une seule loi existait : la loi du plus fort. Seules les grandes tribus pouvaient assurer leur indépendance et s'imposer par la force des armes. Les ententes n'intervenaient qu'entre tribus d'égales puissance.

Donc seules les tribus guerrières possédaient des troupeaux importants et nous avons cité les Haouaras

dont le cheptel ovin atteignait 100.000 têtes. L'amplitude des mouvements de transhumance était très grande.

Par contre les petits propriétaires étaient réduits à la misère, leurs pâturages servaient à l'alimentation des troupeaux voisins.

L'occupation française a supprimé cette loi du plus fort. Le droit de propriété est devenu égal pour tous et les tribus ont reçu chacune un territoire bien délimité.

Les Haouaras, les Marmouchas qui possédaient des parcours sans limites se sont trouvés dans l'obligation de réduire leur cheptel par suite de l'interdiction de pâturer sur les territoires voisins sans autorisation. Mais les petits propriétaires, ainsi défendus, ont pu à leur tour posséder des troupeaux de plus en plus importants.

L'utilisation des pâturages est devenue plus rationnelle. tous les parcours sont occupés et les différentes réglementations, l'obligation de demander l'autorisation de transhumer évitent le gaspillage et les abus qui existaient autrefois.

C'est pourquoi malgré la diminution du cheptel de quelques tribus l'élevage ovin s'est trouvé accru par suite de la création de nouveaux troupeaux.

La réglementation de la transhumance n'est pas encore au point. Cette difficulté de répartir les troupeaux vient de ce que l'indigène ne sait pas se limiter, plus il possède de moutons et plus il veut en posséder. C'est ainsi que durant quelques bonnes années le cheptel double et même triple d'importance. Si l'Arabe vendait à ce

moment là l'excédent du chiffre normal, il subirait moins de pertes lors de sécheresse. Mais les moutons nombreux ne se vendent pas très cher ; un tel troupeau est une grande richesse pour son propriétaire, une année de sècheresse arrive, alors il faut nourrir ces animaux qui en peu de temps ont tondu la maigre végétation des parcours. Les demandes de transhumance affluent de toutes parts dans les bureaux du Contrôle civil et des affaires indigènes, qui malgré tous leurs efforts ne peuvent éviter la ruine. Les bêtes sont alors vendues en masse, à vil prix, mais la plupart meurent de faim et de soif.

C'est pour éviter le plus possible ces pertes désastreuses que les services compétents cherchent à améliorer le milieu.

b) *Améliorations à réaliser.*

De nombreuses études ont été faites à ce sujet : créations de prairies artificielles, de réserves fourragères, zones de mise en défens, confection d'abris. Toutes ces méthodes n'ont pu être utilisées car trop onéreuses. Quelques essais même de plantation d'espèces fourragères, de création de zones de défens ont échoué dans les régions de Sakka et Missour.

Seule la multiplication des points d'eau est poursuivie activement. Sans songer à accroître l'élevage nous devons penser surtout à réduire les pertes dues au manque d'hygiène. Le mouton n'est que très rarement soigné, les parasites internes, externes et principalement la gâle font beaucoup de dégâts.

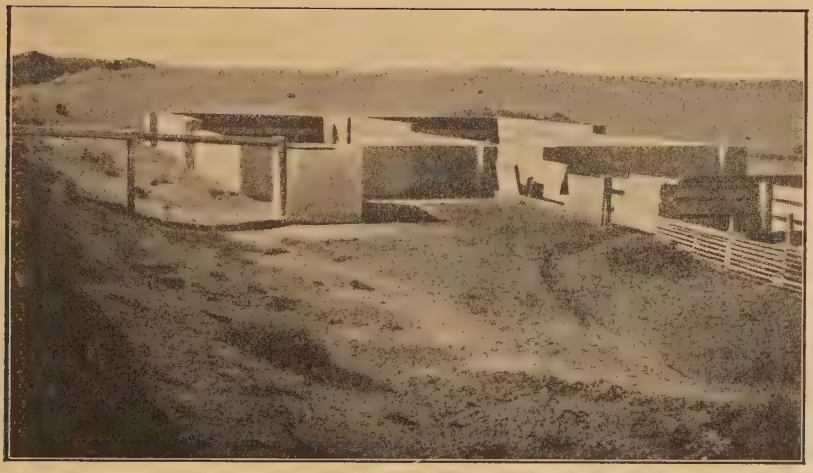

Bain Parasiticide (guercif).

Contre la gale le seul traitement efficace est le bain, or il n'existe au Maroc Oriental qu'un bain parasiticide situé à Guercif. Il serait indispensable d'en construire dans chaque centre.

Enfin l'amélioration de la race ovine ne peut être tentée avant d'avoir résolu celle du milieu. Nous ne pouvons songer à l'importation d'animaux sélectionnés, précoces, qui manquent de rusticité et ne pourraient supporter les privations du bled.

Seule la sélection par la castration des mâles est susceptible de donner de bons résultats. Le service de l'élevage mène d'ailleurs une active propagande en sa faveur, ce qui n'empêche pas de nombreux propriétaires de soustraire les animaux à cette pratique soit parce qu'ils sont trop éloignés soit par simple entêtement.

Nous terminerons cette étude rapide des améliorations par quelques remarques sur deux sujets très importants : les zones de mise en défens et l'eau.

Zones de mise en défens. — La création de zones de défens, centres de dispersion des graines, nécessiterait une barrière infranchissable très onéreuse car le mouton qui conduit le berger ne s'arrête que devant un obstacle effectif.

La nature a d'ailleurs su créer ces zones impénétrables dans certaines régions. La plaine qui longe la Moulouya depuis Guercif jusqu'à Ksabi indemne de toute culture est parsemée de zériba (jujubier sauvage), plante coriace, résistante à la sécheresse, possédant de très longues et

fortes épines dont l'indigène se sert pour faire des barrières infranchissables autour du douar, à l'intérieur duquel il parque ses moutons et que les latins qualifiaient « *opidum munimentum impénétrabile* ». C'est dans les touffes parfois énormes de zériba que les plantes fourragères arrivent à maturité à l'abri de la dent du mouton, chaque touffe est une zone idéale de mise en défens. Enfin nous avons pu remarquer que les jeunes betoums sont tous entourés de zériba. En effet, seule la graine tombant dans une touffe de jujubier sauvage donne une pousse que le mouton ne peut atteindre et l'arbre est ainsi défendu jusqu'à ce qu'il soit suffisamment développé pour n'être plus inquiété.

Or le feuillage de ces pistachiers térébenthes est très apprécié des moutons et les Arabes mutilent souvent ces arbres pour assurer la nourriture de leurs animaux, remédiant ainsi au manque de pâturages.

Nous devons donc nous efforcer de conserver, même multiplier ces plantes d'apparence inutile, que sont les zéribas et qui jouent comme nous venons de le voir un si grand rôle dans la conservation et la reproduction des bonnes espèces fourragères. Multiplions aussi ces betoums et nous aurons à terre des pâturages, des zones de défens naturelles et des réserves fourragères aériennes dans le feuillage abondant et toujours vert des pistachiers térébenthes.

Pour les Hauts Plateaux nous n'avons pu faire une telle remarque et l'amélioration des pâturages, la création

CITERNE DE 150 m³

PLAN Echelle : 1/100

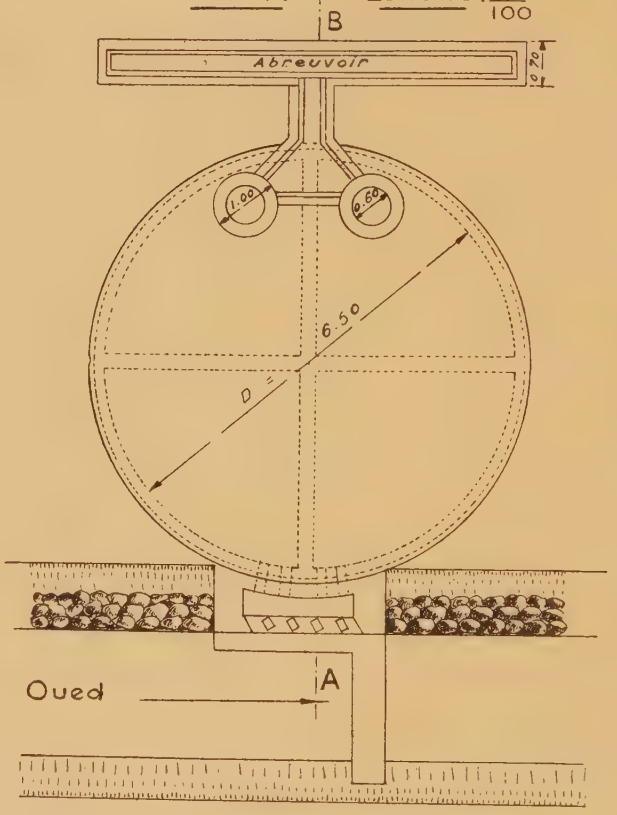

COUPE AB

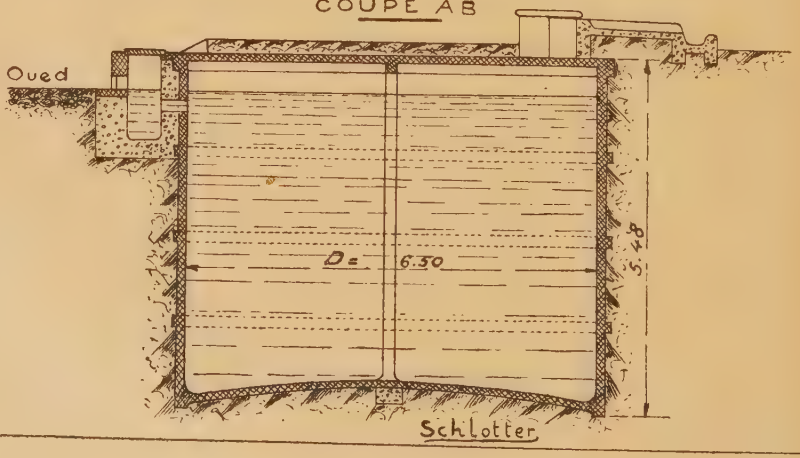

de réserves fourragères est une question ardue que des auteurs, plus avertis que nous même, ont étudié.

Le sujet est trop complexe et nous ne pouvons l'aborder dans notre thèse.

L'eau. — L'eau est aussi un problème difficile à résoudre ; comme beaucoup d'autres avant nous, nous dirons qu'il faut multiplier les points d'eau.

Il nous faut les multiplier d'une telle façon que pas une goutte d'eau ne puisse tomber sans être immédiatement recueillie. Nous dirons donc que « moins il pleut et plus il faut multiplier les moyens de capter l'eau de pluies ».

Ces moyens de capter l'eau sont les r'dirs et les citernes.

Les r'dirs sont avantageux car faciles à créer et peu onéreux mais ils ont l'inconvénient d'être souvent perméables, l'eau est soumise entièrement à l'évaporation et enfin les animaux souillent rapidement le précieux et rare liquide.

Les citernes, dont nous donnons ici le croquis, d'une contenance de 150 à 300 mètres cubes, ne possédent pas tous ces inconvénients, elles coûtent cher mais ce sont les seuls ouvrages capables de conserver l'eau intacte d'une année à l'autre.

c) *Orientation de l'élevage.*

Nous venons de voir que les améliorations susceptibles d'être apportées à l'élevage étaient précaires, le milieu ne peut guère être modifié, seule la création de nombreux points d'eau a pu être réalisée ce qui ne veut pas

dire que l'abreuvement soit résolu. Les périodes de sécheresse ne peuvent être supprimées. Quelle est donc l'orientation à donner à l'élevage ?

Il faut au Maroc Oriental un mouton rustique, bien adapté. Ce mouton existe et répond à toutes les exigences du pays.

Nous devons donc conserver et tâcher d'améliorer cette race par la sélection. Avant tout il faut faire comprendre à l'indigène que la castration par l'élimination des mâles défectueux pour la reproduction lui permettra d'avoir des animaux susceptibles de devenir plus beaux et dont il retirera un meilleur prix. Il faut aussi lui faire entendre qu'il ne doit pas augmenter sans cesse le nombre de ses bêtes, s'exposant ainsi à les perdre. En effet s'il vend un joli mouton, l'Arabe s'empresse d'en acheter deux autres.

Malgré les lourdes pertes que lui infligent les périodes de sècheresse l'éleveur, avec son entêtement habituel, cherche à accroître son « capital mouton ».

L'exportation n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir. Une éducation complète de l'indigène est à faire. Cependant tant qu'il n'aura pas de besoins nouveaux il ne vendra pas ses moutons ou en demandera des prix exagérés.

Exporter chaque année le maximum de têtes ! voilà vers quoi nous devons diriger tous nos efforts. Le mouton au Maroc s'élève seul ; durant les bonnes années l'aug-

mentation de l'effectif est rapide, il ne faut pas attendre qu'une mauvaise année le réduise à néant.

Limitons le cheptel à un optimum, nous aurons des animaux élevés dans de meilleures conditions, donnant des produits qui seront exportés chaque année.

Le Maroc Oriental ne saurait posséder des moutons de santé délicate, nous savons que le mouton marocain donne une excellente viande après un court séjour sur de riches pâturages. Laissons cet ovin à l'indigène qui ne prodiguera jamais les soins que réclamerait une race précoce. « Dieu t'a créé, qu'il te nourrisse ! » telle est la devise du Marocain.

L'exportation régularisant annuellement la production, la transhumance sera non pas une condition essentielle de vie mais un puissant facteur d'amélioration.

CONCLUSION

Nous avons montré au cours de notre étude que la transhumance au Maroc Oriental est une pratique à conserver et à améliorer. L'élevage ne saurait exister sans transhumance, or sans le mouton que deviendrait ce pays où la culture n'est possible que dans des régions bien restreintes.

L'immense étendue des Hauts Plateaux, les plaines de la rive droite de la Moulouya seraient sans aucun rapport. Ces territoires semi désertiques s'étendant à perte de vue sans culture, sans un arbre, où toute végétation semble bannie, nourrissent en moyenne un million de moutons et deviennent par ce fait même un pays riche.

Nous devons donc employer tous les moyens susceptibles de donner à l'élevage ovin le maximum de rendement, afin de satisfaire les exigences de la métropole tributaire de l'étranger.

Cependant, tant que les pâturages ne seront pas plus riches, que l'eau sera si rare, que les conditions de vie, d'hygiène seront si précaires nous ne pouvons songer à accroître le cheptel marocain.

Nous savons que les améliorations du milieu ne sont guère possible, que la multiplication des points d'eau

n'apporte pas la certitude de l'abreuvement mais contribue seulement à le rendre moins problématique. La création de réservoirs évitant les pertes d'eau est donc à poursuivre activement.

L'indigène se désintéresse de la sélection, montrons lui par des exemples répétés que la castration par la pince Burdizzo, sans aller à l'encontre des prescriptions du Coran, est susceptible de donner de bons résultats. N'obligeons pas les troupeaux à faire de longs trajets pour se rendre sur le lieu d'opération et les propriétaires se laisseront plus facilement convaincre.

Si la sélection est une méthode à développer, il faut aussi assurer l'alimentation des animaux, éviter les pertes cruelles infligées à l'élevage par les périodes de sècheresse qui reparaissent tous les cinq ans en moyenne. Limitons le cheptel à un optimum calculé pour chaque région, les pâturages deviendront alors suffisants.

Exportons tous les animaux au-dessus du nombre prévu. Quand ce but sera atteint, la transhumance deviendra plus facile et nous n'aurons pas à déplorer les méfaits des interdictions de pacager dans certaines régions. Les parcours suffisants recevront les voisins moins favorisés par le climat.

Cependant la réglementation de la transhumance doit attirer tout particulièrement l'attention et ne pas être reléguée au second plan. Les limites administratives ne doivent pas être un obstacle, il faudrait les remplacer par des conventions de pâturages. Un organisme spécial

renseigné sur les précipitations atmosphériques, sur l'état des pâturages, pourrait répartir les troupeaux dans les zones susceptibles de pouvoir les recevoir. Ce service éviterait bien des fausses manœuvres qui sont toujours néfastes.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les principaux faits suivants :

La transhumance est une nécessité absolue.

Les améliorations du milieu, de la race ovine ne sont guère possibles.

L'indigène garde ses moutons jusqu'à ce qu'une cause quelconque réduise son effectif.

Nous devons donc :

Sauver les moutons supplémentaires d'une perte certaine, en limitant le cheptel ovin vivant sur le pays et ceci en poussant le Marocain à vendre. En un mot, augmenter la transhumance commerciale. Créer, enfin, un service de transhumance chargé de la répartition des troupeaux sur des parcours qui assureront leur existence d'une façon certaine et pour le temps nécessaire.

Vu : le Professeur de l'Ecole Vétérinaire, rapporteur,
P. PONS.

Vu : le Directeur de l'Ecole Vétérinaire,
J. CUILLÉ.

Vu : le Président de la thèse,
CLERMONT.

Vu : le Doyen,
E. BARDIER.

Vu et permis d'imprimer :
Toulouse, le 8 janvier 1935.
Le Recteur, Président du Conseil de l'Université :
J. GHEUSI.

BIBLIOGRAPHIE

CARLIER. — *Traité des bêtes à laine ou méthode d'élever et de gouverner les troupeaux.*

ABADIE. — *La politique du mouton sur les Hauts-Plateaux Algériens*, thèse, Doct. vétérinaire, Alfort, 1930.

CHATELAIN. — *L'élevage du mouton au Maroc*, thèse de Doct. vétérinaire, Alfort, 1927.

WAYNEL. — *De l'élevage du mouton dans le Maroc Oriental*, thèse Doct. vétérinaire, Alfort, 1926.

CAPDEBIELLE. — *Elevage du mouton au Maroc*, thèse Doct. vétérinaire, Alfort, 1925.

CAVAILLES (H.). — *La transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne.*

Congrès du mouton Marocain, « Communication de M. MONOD » *Office du Maroc* de Bordeaux, 1934.

VELU et BIGOT. — *Les laines et l'élevage du mouton au Maroc.*

XEMARD. — *L'élevage au Maroc*, thèse Doct. vétérinaire, Alfort 1933.

VELU. — *Ce qu'il faut savoir pour devenir éleveur de mouton au Maroc.*

MÉNARD. — *Le mouton dans le Tadla*, thèse Doct. vétérinaire, Alfort, 1930.

BERNARD et LACROIX. — *Evolution du nomadisme.*

VELU. — « La transhumance, les problèmes économiques qu'elle pose », *Revue de géographie marocaine* (T.V. fasc. 1, janvier 1926).

MONTEGUT et VELU. — « L'élevage et l'alimentation au Maroc », *Congrès du mouton*, 1929.

HENRY. — *L'exploitation des moutons au Maroc*, thèse, Doct. vétérinaire, Alfort, 1929.

LEHUREAUX (Léon). — *La politique du mouton sur les Hauts Plateaux Algériens.*

BERNARD (A.). — *Le Maroc.*

HENRY. — *L'exportation des moutons au Maroc*, thèse Doct. vétérinaire, Alfort, 1929.

VELU et BIGOT. — « Les laines et l'élevage du mouton au Maroc », *Service de l'élevage du Maroc*, 1928.

Congrès du mouton marocain. — Office de Bordeaux, 1924.

LALLOUR (M.). — « Rapport sur les améliorations dont est susceptible l'élevage du mouton au Maroc », *Union ovine de l'Afrique du Nord*, 1925.

Service de l'élevage du Maroc — « Ce qu'il faut connaître pour devenir éleveur du mouton au Maroc », 1929.

BENACHENHOU. — « Les Oulad el Hadj Nomades », *Revue de géographie marocaine*, juillet 1934.

Rapports inédits communiqués par les services du Contrôle civil et les bureaux des affaires indigènes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I. — Elevage et transhumance 11

Importance de l'élevage au Maroc 11

Définitions de la transhumance 14

Conditions générales de la transhumance 17

Conditions climatiques 18

Conditions économiques 19

CHAPITRE II. — Transhumance 21

Division administrative. — Tribus 21

RÉGIONS DE TRANSHUMANCE 24

I. *Région d'Oujda* 24

Contrôle civil de Berkane 24

Contrôle civil de Taourirt 24

Contrôle civil d'Oujda 26

Contrôle civil de Figuig 30

II. *Région de Taza* 39

Bureau de Sakka 39

Contrôle civil de Guercif 40

Cercle de Missour 41

CARACTÈRES DE LA TRANSHUMANCE 54

Ancienne transhumance 54

Transhumance actuelle 58

Réglementation 61

Déplacements et migrations 71

Vie 74
Contrats 80
Transhumance commerciale 83

CHAPITRE III.

Effets de la transhumance 87
Ennemis de la transhumance 93
La transhumance et son avenir dans l'élevage .. 96
Evolution de la transhumance 96
Amélioration à réaliser 98
Orientation de l'élevage 103

CONCLUSION 106

BIBLIOGRAPHIE 109

Imprimerie F. BOISSEAU, 34, rue du Taur. — Toulouse